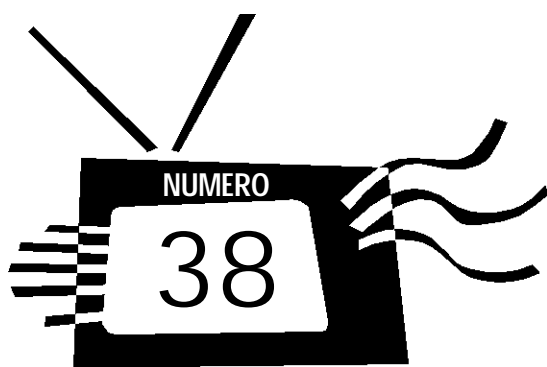


COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoit Goossens



24 DÉCEMBRE 97

Bureau de dépôt : Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES

Tél. (du lundi au vendredi de 10H à 13H) : 02/ 539 19 79 • FAX : 02/ 539 19 79.

ATA sur Internet : ata.qwent.es.be • E-mail : ata@qwent.es.be



Comment la RTBF et RTL TVi ont-elles commenté l'opposition à la loi qui interdit la publicité et le sponsoring du tabac dès 1999 ? Voir page 6 à 7.

RTL TVi

DEUX DROITS DE RÉPONSE

Dans ce 38ème numéro, voici nos premiers droits de réponses.

Comme la loi nous y oblige, nous les publions sur les mêmes espaces que ceux qui ont accueilli les articles incriminés. Cela nous agréé.

En effet, l'A.T.A. a naguère dénoncé (Comment Téléze-Vous ? n°1, décembre 1993) le fait que TF1, à propos de reality-show "Mea Culpa", avait diffusé le droit de réponse du Maire de Suze-la-Rousse concernant un reportage dont les amalgames révoltèrent ses concitoyens... après le générique de fin de l'émission ! Seuls les téléspectateurs qui n'avaient pas fui l'arrivée de la pub l'auront vu !

Il nous paraît tout à fait logique que la publication du droit de réponse soit accessible au public qui a pris connaissance du travail journalistique contesté. Il est donc logique que, dans une émission de télévision, ce droit de réponse soit publié à l'intérieur de l'émission, et, de préférence, en début d'émission...

Deux droits de réponses qui concernent RTL TVi nous sont parvenus :

• La DG XIII de la Communauté Européenne nous envoie un droit de réponse qui conteste le contenu des propos de Jean-Charles De Keyser,

Directeur Général de RTL TVi, que nous avons publiés dans notre numéro 35 daté du 11 septembre 1997 (voir page 4)

• D'autre part, par rapport à un article paru dans notre numéro 36 daté du 11 octobre 1997, Eddy De Wilde, le Directeur de l'Information et des Programmes, nous a envoyé le droit de réponse suivant :

DROIT DE RÉPONSE

Le 13 septembre dernier, RTL TVi fêtait dans la bonne humeur ses dix années de services à l'information et au divertissement et diffusait sur ses ondes la retransmission de l'émission spéciale enregistrée le jour précédent et qui avait réuni devant un public nombreux les personnalités qui ont fait l'histoire de notre chaîne.

Dans l'intention de récompenser de sa fidélité un spectateur de la chaîne, RTL TVi procéda au tirage au sort d'un téléspectateur parmi tous ceux (un bon millier) qui avaient envoyé une carte postale. Appelé en direct et en fin d'émission, l'heureux téléspectateur n'avait plus qu'à citer les 6 numéros diffusés tout le long de l'émission-anniversaire pour remporter l'enjeu : une voiture cabriolet.

(SUITE EN PAGE 3)

Sommaire

- Le service de médiation démarre à la RTBF Page 2
- Annonces du W.E. : foireuses ! Page 2
- Tout savoir sur les écrans larges 16:9 Page 5
- Dès janvier à la RTBF : un nouveau code de déontologie Page 8
- "Une minute de silence", le livre de Hugues Le Paige Page 11
- Les rushes de "Au nom de la loi" visionnées au tribunal ? Page 13
- Pas de câble pour les Suisses : pourquoi ? Page 13
- La signalétique : au frigo ! Page 14
- Jacques Zwick : "pour un JT Junior" Page 16



Les patins foireux du week-end

Le 22 novembre 1997, Mme Anita Alloisio a envoyé la lettre suivante à l'A.T.A.

Le fait qu'Eurosport 21 n'a pas diffusé le Trophée Laliqie semble émouvoir beaucoup de téléspectateurs. Nous avons en effet découvert d'autres lettres qui abordent ce problème. Télépro a publié, à ce sujet, une lettre de E.S. de Couvin, et Télémoustique, une lettre de M.S.Revollo de Tournai.

"...Mon entourage et moi-même sommes des passionnés de patinage artistique. Le week-end des 14, 15 et 16 novembre dernier, nous avons été fort déçus.

Trois jours de patinage étaient annoncés sur Eurosport 21 dans tous les programmes publiés par la presse écrite.

Au menu : rien ! Rien du tout ! Sans aucune annonce de changement et sans aucune excuse, c'est difficile à digérer ! D'autant plus que le répondeur téléphonique qui prévient des changements de dernière minute (le 02/ 737 33 33) maintenait le programme initialement prévu en

ce qui concerne le Trophée Laliqie à Paris-Bercy :

- 1 : Vendredi 14 novembre 97 de minuit à 01H30.

- 2 : Samedi 15 novembre 97 de 18H à 19H et de minuit à 02H.

- 3 : Dimanche 16 novembre 97 de 15H à 18H.

Pire ! Le lundi matin, dans l'espoir de découvrir l'annonce d'une diffusion en différé, nous avons encore fait appel au répondeur... qui répétait les programmes inchangés du week-end, désormais terminé ! Le comble !!!

J'estime que le patinage artistique, comparativement à bien d'autres sports, prend déjà très peu de place sur nos petits écrans. La saison est courte et les manifestations ne sont pas tellement nombreuses. Alors, qu'on nous laisse au moins jouir du peu qui nous est accordé, au même titre que d'autres téléspectateurs comblés par les continuelles retransmissions de leur sport favori. En conclusion, je tiens à préciser que je me suis

enfin décidée à réagir, parce que cette situation n'est pas nouvelle et s'empire d'année en année..."

COMMENTAIRE DE L'A.T.A.

Un article paru dans Libération, le 18 novembre 1997, nous apprend que TF1 a exigé que soit respectée l'exclusivité qui lui revient par contrat.

Une autre chaîne, "Paris Première" a été également privée de cette diffusion de programmes de patinage. Cette chaîne est liée à la société productrice Télé-Bercy par un contrat annuel qui lui permet de rediffuser, pour une enveloppe globale, les événements qui se déroulent dans la salle de spectacle tous les samedis. Hélas, l'International Skating Union (ISU) a exigé que, seule, TF1 puisse retransmettre les images. C'est maintenant aux administrateurs judiciaires d'évaluer les pertes financières éventuelles d'Eurosport et de Paris Première et de chiffrer les compensations... Quant au public lésé...

C'est le vendredi matin que Paris Première a appris qu'elle ne pourrait pas diffuser le Trophée Laliqie. On peut supposer qu'au même moment, Eurosport a également pris connaissance de cette décision.

On peut donc s'étonner à juste titre qu'Eurosport n'ait pas annoncé et, surtout, expliqué la situation à ses téléspectateurs.

Alors que les chaînes de télévision sont fort regardées pendant le week-end, on peut constater que, ces jours-là, bien souvent, les bandes-annonces et les messages des répondus téléphoniques ne sont pas réactualisés. Probablement faute de personnel.

Alors, le droit au respect pour l'utilisateur, pendant les week-ends, c'est pour quand ?

Médiation RTBF

Christian Druitte, le nouvel Administrateur général de la RTBF, a tenu parole. Il a rapidement mis en place le nouveau Service du suivi et de médiation de la RTBF.

Organisé au sein de l'Administration générale de la RTBF, il sera composé de trois personnes qui connaissent bien de l'intérieur les différents centres, services et secteurs du Service Public.

Sa tâche sera triple :

- 1° : rassembler les données chiffrées assurant la bonne exécution du contrat de gestion,

- 2° : préparer les rapports pour le Gouvernement

(le premier lui sera transmis au plus tard le 14 juillet 1998),

- 3° : assurer le suivi des "plaintes écrites".

On peut espérer que la RTBF assurera une promotion régulière et efficace de ce nouveau service auprès de ses téléspectateurs et auditeurs.

Mieux vaut écrire que téléphoner, puisque les écrits demeurent... Conservez une copie de toute votre correspondance.

Adresse :

Service du suivi et de médiation

de la RTBF

Bd Reyers, 52

1044 Bruxelles

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 21ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le mercredi 4 février de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles

à City 2, Rue Neuve.

QUELS ATOUTS POUR LA RTBF ?

avec
GÉRARD LOVÉRIUS

Directeur de la Télévision (RTBF)

Incontestablement, notre invité peut faire des miracles avec très peu de sous ! La diffusion simultanée d'un même film sur les deux chaînes permet à l'utilisateur de choisir la version doublée en français ou la V.O. sous-titrée en français. Le JT de la fin de soirée est diffusé en boucle jusqu'au lendemain, à 9 heures du matin.

Sur la Deux, par le biais des rediffusions, nombre d'émissions culturelles ou de société sont enfin programmées à des heures de large écoute.

La retransmission de la Commission d'Enquête des Enfants Disparus a permis aux citoyens de découvrir le travail des Parlementaires.

Mais, par ailleurs, pour avoir plus de petits sous, qu'est-ce que la RTBF ne ferait pas...



CASSE-CROUTE GRATUIT

fnac

L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

(SUITE DE LA PAGE 1)

Le candidat désigné par le sort (la carte fut retirée du lot devant les caméras) répondit correctement à la question posée par les animateurs, ce qui fit de lui l'heureux gagnant du concours.

Las, dès la semaine suivante, l'A.T.A. (Association des Téléspectateurs Actifs) accusa publiquement RTL TVi de n'avoir fait rien de moins que de truquer le concours. L'A.T.A., dont votre journal est le porte-parole, envoya communiqué de presse sur communiqué de presse dans diverses salles de rédaction du pays pour dénoncer ce qui lui apparaissait comme une insupportable supercherie et publia deux pages sur la question dans son mensuel "Comment Télé-Vous ?" du 11 octobre 1997. C'est aux propos tenus dans cet article que RTL TVi souhaite répondre. Il n'est pas dans nos habitudes de répondre aux critiques dont notre chaîne fait l'objet mais le texte publié par votre mensuel comporte de telles accusations, de telles déformations de la vérité et de telles insinuations qu'une réponse de notre part s'impose. Nous n'osons pas imaginer quelle interprétation votre journal aurait donné d'un silence de notre part.

Votre journal nous a accusés de "tricherie", de "fraude", il a insinué que, pour quelque raison obscure, nous aurions voulu favoriser un "familier" de la chaîne ou à tout le moins que nous aurions soufflé les réponses au candidat peu de temps avant le direct, nous aurions ainsi "abusé un bon millier de téléscripteurs" candidats.

Il serait légitime de penser que pour tenir de tels propos, votre mensuel a réalisé une enquête (c'est du moins ce que nous aurions fait), recueilli, sinon des preuves, au minimum des indices ou à tout le moins un soupçon d'indice. S'assurer de ce que l'on avance est, nous semble-t-il, un minimum pour tout journal qui se respecte et respecte ses lecteurs.

Pourtant nous avons lu et relu votre article, et nous n'avons trouvé comme fondement à vos accusations, que la retranscription d'une phrase qu'aurait prononcée le gagnant en direct.

Selon vous, le téléscripteur aurait dit "...Mais oui (rires) ! Parce que vous venez de me téléphoner deux minutes avant... Je pensais que c'était une blague et voilà !", la présentatrice aurait alors interrompu la phrase du gagnant. Quelques instants plus tard, ce dernier aurait encore dit "...Alors, comme je pensais que c'était une blague, j'avais pris mon portable sur moi, dans ma poche et j'allais sortir... et voilà".

Nous avons visionné plusieurs fois ce passage et il est évident que votre retranscription de la conversation est erronée. La phrase prononcée par le gagnant est celle-ci : "...Mais oui ! Parce que on venait de me téléphoner deux minutes avant... Je pensais que c'était une blague". Vous admettez que ce n'est pas la même chose ! L'erreur que

vous avez commise dans votre retranscription est tellement grossière que l'on en vient à se demander si vous n'avez pas entendu ce que vous vouliez entendre.

Quant à la présentatrice, il ne nous semble pas qu'elle ait interrompu le téléscripteur. Et dans la seconde phrase de ce dernier, il ne nous semble pas trouver le moindre indice de duplicité.

Vous pensez bien que vos allégations nous ont incité à réaliser une enquête approfondie. Peut-être auriez-vous dû en faire autant ? Il en ressort qu'à notre connaissance, l'opération de tirage au sort s'est déroulée de façon régulière et transparente. Aucune fraude n'a été constatée et cela est bien naturel puisque fraude il n'y a eu !

Les silences, le rire et la réaction du téléscripteur s'expliquent par le fait que déjà victime des canulars téléphoniques de ses amis, il aurait cru un moment en être à nouveau la victime. La réalité est parfois bien plus simple que l'on veut le croire.

S'il vous est aisé d'affirmer à longueur de colonnes que notre chaîne abuse ses téléscripteurs, fait pression sur un gagnant, ou encore truque un concours en direct pour favoriser un familier... il vous est bien moins aisé de le démontrer sans déformer la réalité.

Nous espérons qu'à l'avenir vous ferez preuve de plus de circonspection avant de publier de si graves accusations.

Il va de soi que nous exigeons le retrait de vos accusations calomnieuses et que nous nous réservons le droit de donner à cette "affaire" les conséquences civiles ou pénales qu'elle mérite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Eddy De Wilde,
Directeur de l'Information et
des Programmes de RTL TVi.**

Nous tenons à signaler à Monsieur Eddy De Wilde que nous n'avons pas rédigé de communiqué de presse concernant ce sujet.

Nous avons simplement envoyé à plusieurs journalistes copie du texte de notre plainte adressée à Madame Evelyne Lentzen, la nouvelle Présidente du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Dans un mot manuscrit joint à ce document, nous conseillions à nos interlocuteurs d'en faire "une brève". Certains d'entre-eux ont "feuilletonisé" cette information. D'autres ont transformé certaines de nos hypothèses en constats. Nous le regrettons.

Sur le contenu de la plainte, le Directeur de l'Information et des Programmes de RTL TVi comprendra que c'est au CSA qu'il revient de s'exprimer.

Ce 9 décembre 1997, d'ailleurs, Mme Evelyne Lentzen, nouvelle Présidente du CSA, nous a confirmé par écrit qu'elle a chargé son Secréariat d'examiner ce dossier déposé le 6 octobre 1997.

Pour rappel, dans Téléoustique, le journaliste G.Klompkes a relayé notre déclaration : "Nous espérons que le jeu n'est pas truqué et qu'on pourra le prouver".

Concernant l'éventuelle erreur de transcription, dès que nous en avons eu connaissance par le biais des déclarations de Mr Eddy De Wilde publiées par la presse quotidienne, le 8 octobre, nous avons tenu à en informer le même jour par écrit la Présidente du CSA : "...Nous tenons simplement à vous signaler que même si c'était la version de RTL TVi qui était exacte (ce qui reste à prouver), cela –selon nous– ne changerait rien au problème qui, pour nous, reste posé de la même manière".

Dans une interview accordée à Ciné Télé Revue, Mr Eddy De Wilde déclare : "Nous sommes prêts à prouver notre honnêteté et à montrer la cassette de l'émission à qui veut la voir". Nous prenons acte de ce souci de transparence. Nous reconnaissons également que RTL TVi a évité le piège de rediffuser l'extrait elle-même avec ses propres commentaires dans l'une de ses émissions.

Par ailleurs, Mr Eddy De Wilde, regrette que l'A.T.A. n'a pas contacté RTL TVi pour recevoir de plus amples informations avant de déposer plainte au CSA et de diffuser celle-ci auprès des médias.

Qu'il sache que l'A.T.A. y a pensé mais qu'elle s'est rappelé que, lorsqu'elle a écrit pour demander à RTL TVi de reporter en soirée, pour cause de violence, la diffusion de la série "Walker Texas Rangers" programmée chaque dimanche vers 16H35, la chaîne privée n'a même pas accusé réception de l'un des quatre courriers qui lui avaient été adressés (les 4 février, 17 mars, 12 et 28 avril 1995).

La prise de position de Mr De Wilde laisse donc augurer que la politique de communication de RTL TVi par rapport aux pressions des usagers évolue positivement. Nous en tiendrons compte à l'avenir.

Nouveau CSA

Voici l'adresse du nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française :

CSA
Rue du Congrès, 2-4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/ 223 78 3
FAX : 02/ 223 78 47

La présidente du CSA, Evelyne Lentzen, sera l'invitée des Midis de l'Audiovisuel, le mercredi 25 février, de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles à City 2 (Rue Neuve). Entrée gratuite.

Le département de Droit Public de l'UCL a organisé, le 12 décembre 1997, une passionnante journée de réflexion "Le nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel" dont les actes seront publiés aux éditions Bruylant au cours du premier semestre 1998.
Contact : Département de droit public, Faculté de droit Madame D.Boigelot
Place Montesquieu, 2
1348 Louvain-la-Neuve

Droit de réponse de la Communauté Européenne

Nous avons reçu un droit de réponse de la Commission Européenne qui réagit aux propos concernant le 16:9 émis par Jean-Charles De Keyser, Directeur général de RTL TVi, dans le n° 35 de "Comment Télé-Vous ?" daté du 11 septembre 1997.

Bien entendu, nous offrons la possibilité à Monsieur De Keyser, s'il le souhaite, de répondre aux nombreux arguments de la Communauté Européenne.

Nos lecteurs, en lisant le droit de réponse de la Communauté Européenne, auront la chance de découvrir toute une série d'informations nouvelles sur le 16:9 mais également sur les nouveautés technologiques qui nous attendent.

Pour rappel, dans l'entretien qu'il avait accordé à une dizaine de membres de l'A.T.A., le Directeur général de RTL TVi avait répondu ainsi à la question de savoir si sa chaîne diffuserait encore à l'avenir les films au format 16:9 :

«Je vais vous rassurer : cette histoire de 16:9 va bientôt être terminée . Cela a été imposé par la Communauté européenne. C'est encore une grande invention du politique, qui a cru bon de nous imposer le 16:9. C'est en fait subsidier les chaînes pour qu'on s'équipe en 16:9 de manière à ce qu'on puisse vendre des postes 16:9 dans le commerce. J'ai arrêté tout le système parce que les postes 16:9 ne se vendent pas tellement, que le marché n'est pas encore adapté à une norme standard partout. Donc le 16:9, c'est terminé à la rentrée.

C'est à cause de la Communauté européenne qui impose aux diffuseurs de passer un nombre de films en 16:9 pour inciter les gens à acheter un poste 16:9.

Cela fait partie des réglementations de la Communauté européenne. Et maintenant, c'est arrêté parce qu'on se rend compte que c'est un flop pas possible.

En plus de ça, je peux vous dire que les copies en 16:9, ça coûte énormément d'argent et ça enquinne tout le monde. A la RTBF, cela va tellement loin qu'ils font des émissions comme l'Ecran témoin en 16:9».

DROIT DE RÉPONSE

A la suite des remarques peu flatteuses pour le format 16:9 exprimées par Jean-Charles De Keyser en septembre dernier, la Commission européenne souhaite présenter les raisons qui l'ont amenée à soutenir ce format. Il semble en effet que le rejet du nouveau format par RTL TVi soit un peu prématuré. D'autres radiodiffuseurs européens expriment un autre point de vue. La BBC, par exemple, envisage une entière migration vers le 16:9. Adam Watson Brown, de la DG XIII, a été impliqué dès le départ dans le Plan d'action de l'Union européenne pour la promotion de l'écran large. Lui-même propriétaire d'un appareil de format 16:9, il vous en raconte maintenant l'histoire et vous explique pourquoi il estime que l'écran large sera important dans le futur.

Personne n'a jamais contesté le fait que la plupart des téléspectateurs préfèrent le format 16:9 à l'ancien 4:3. Les études de marché l'ont toujours montré. Plus récemment, une étude menée par des chercheurs britanniques a constaté que 77% des téléspectateurs préfèrent les images de format 16:9. Bien sûr, les raisons de cette préférence varient selon l'interlocuteur. En fait, l'explication réside dans le fait que le format 16:9 est mieux adapté à la vision de l'être humain, dont le champ est plus horizontal que vertical. Bien sûr, la situation serait tout à fait différente si nos yeux, plutôt que de se trouver l'un à côté de l'autre, étaient situés l'un au-dessus de l'autre. D'autre part, il importe de souligner que l'écran large est la première transformation fondamentale depuis l'introduction de la télévision couleur il y a trente ans.

L'association écran large-cinéma est aussi particulièrement attrayante. Regarder des films à écran large sur un appareil de format 16:9 restaure la volonté du réalisateur. C'est une expérience tout à fait différente que celle de regarder une image réduite à un format "letterbox" (NDLR : avec des "bandes noires" au dessus et en dessous de l'image) sur un appareil 4:3 ou de voir massacrer un film pour l'adapter de force au remplissage de l'écran 4:3. Le cinéma n'est évidemment pas le seul type de programme diffusé par la télévision mais il en est un point de départ évident dans la mesure où les films, depuis le début des années 50, ont été tournés en écran large. Les consommateurs ont déjà commencé à investir dans les systèmes de "cinéma à domicile" -la vidéo prenant une place équivalente à celle de la chaîne hi-fi- avec des appareils de son "surround". Le format 16:9 est une étape supplémentaire dans cette idée de "cinéma à domicile".

Les programmeurs de télévision qui ont utilisé le format 16:9 le préfèrent de plus en plus souvent pour la production de tous genres de programmes. Sport, spectacles, documentaires sont des candidats évidents pour l'écran large. Et si la diffusion des informations dans ce format ne constitue pas un choix évident, certaines expériences tentées par la BBC se sont révélées à ce point couronnées de succès que, dès l'année prochaine, cette chaîne transmettra en 16:9 un nouveau programme d'informations 24 heures sur 24.

Si les téléspectateurs et les programmeurs apprécient à ce point l'écran large, pourquoi l'Union européenne a-t-elle estimé utile de s'y impliquer ? Quand, il y a cinq ans, la Commission a consulté les radiodiffuseurs sur l'avenir de la télévision, un consensus est apparu selon lequel le format 16:9 pourrait s'avérer être un

succès si seulement les obstacles à son introduction pouvaient être surmontés, la difficulté majeure étant la suivante : les radiodiffuseurs hésitaient à transmettre des programmes en format 16:9 avant que des appareils à écran large ne soient disponibles dans toutes les tailles et à des prix abordables alors qu'il était clair que les fabricants ne développeraient pas une production en grande série de ces appareils tant qu'il n'y aurait pas de diffusions dans ce format. Ce n'était rien d'autre que la vieille histoire de l'œuf et de la poule.

Pour sortir de ce cercle vicieux, le Plan d'action se proposait d'offrir aux radiodiffuseurs (et aux producteurs de programmes) une contribution couvrant une partie des surcoûts occasionnés par la transmission de programmes au nouveau format, incluant des articles de première importance tels que de nouvelles caméras, capables de permuter du 4:3 au 16:9, ou d'autres modifications au niveau des studios. M. De Keyser a mentionné la difficulté d'obtenir des copies en écran large de films auprès de distributeurs de films parfois peu éveillés. Le Plan d'action visait à contribuer à des coûts de ce type également.

L'objectif n'a jamais été de supporter la diffusion du format 16:9 en tant que telle mais de sortir de l'impasse qui empêchait les appareils de ce format d'atteindre le marché. Bien sûr, les radiodiffuseurs n'étaient nullement obligés de participer au Plan d'action. Personne ne les forçait à demander des subsides. Il ne s'agissait que d'un programme promotionnel, pas d'une obligation légale.

Le Plan d'action n'a jamais été considéré comme un instrument de soutien permanent du marché mais plutôt comme une incitation temporaire. Formellement, après quatre ans, il est maintenant terminé. La dernière tranche de financement a été versée en juin 1997, mais certains contrats courent jusqu'à fin 1998. Les 206 MECU consacrés au Plan d'action ont permis de financer 60.000 heures de transmission à travers toute l'Europe et rendu possibles 30.000 autres heures de transmission non subsidiées, ainsi que 17.000 heures de nouveaux programmes et de remastérisations. Les services de télévision en écran large sont désormais disponibles dans tous les Etats membres. Le total final de radiodiffuseurs aidés par le plan d'action sera supérieur à 60.

Le Plan d'action a également eu un impact significatif sur le marché. Il a permis de surmonter rapidement le problème de "l'œuf et de la poule". Dans les marchés les plus développés, dont la Belgique, les marques principales proposent une gamme de récepteurs à écran large dans toutes les dimensions et pour tous les budgets. Le parc européen du 16:9 devrait atteindre les 2

millions d'appareils à la fin de 1997. Si ce fait constitue la réussite la plus évidente, d'autres résultats, peut-être moins visibles mais tout aussi importants ont été atteints, par exemple la possibilité pour les diffuseurs de s'équiper pour la production et la transmission de programmes en 16:9 sans surcoût excessif. En 1993, ce n'était nullement le cas. En proposant une action commune, le Plan d'action a réduit les risques courus par les radiodiffuseurs individuels qui, tout comme les fabricants, ont désormais confiance dans le nouveau format. Le 16:9 n'est plus seulement une notion technique mais un phénomène de marché.

Selon GFK, une société d'études de marché, le 16:9 a effectué d'importants progrès en Belgique. Le parc était d'environ 155.000 appareils fin 1997 et les ventes de 16:9 ont atteint 15,5% des ventes de téléviseurs dans le pays. Les chaînes publiques belges ont été parmi les premières à demander un financement. Elles ont diffusé, en plus des films, d'excellents programmes "maison" en 16:9, parmi lesquels il faut souligner le remarquable documentaire de M. Dartevelle sur la Maison du Peuple de Horta diffusé par la RTBF, de même que la couverture des collections parisiennes dans l'émission Look sur la BRTN en janvier dernier démontrait une fois de plus que le 16:9 est le format idéal pour la mode. La chaîne payante Canal+ s'est également engagée rapidement dans la diffusion en 16:9 et programme à l'heure actuelle au moins un film en

format 16:9 par soirée.

Les chaînes publiques et payantes sont les principaux supporteurs du 16:9 dans toute l'Europe. Il est intéressant de constater que les chaînes commerciales, basées sur la publicité, ont été plus lentes à démarrer. Dans le passé, elles ont toujours attendu des chaînes publiques qu'elles jouent un rôle de pionnier en matière d'innovations technologiques avant de rejoindre elles-mêmes le mouvement. Ceci étant, les deux principales chaînes commerciales belges ont participé au Plan d'action. Si VTM a été la dernière recrue, RTL TVI faisait, quant à elle, partie de la deuxième vague, tout de suite derrière les chaînes publiques.

"Nous regrettons beaucoup que M. De Keyser ait subitement décidé de ne plus diffuser d'émissions au format 16:9", a commenté Didier Bouis, responsable du Plan d'action à la DG XIII. D'autant plus qu'il n'a été informé de cette décision que par la lecture de l'édition de septembre de Comment Télévisez-vous ?. "Bien sûr," a-t-il ajouté, "Sur plus de soixante projets, quelques échecs étaient inévitables, mais j'ai été surpris par le fait que l'on n'ait pas estimé utile de me communiquer cette information. Etant donné l'implantation du 16:9 en Belgique, et l'adoption progressive mais rapide du 16:9 par beaucoup de diffuseurs, je pense que M. De Keyser devra très bientôt corriger sa position".

Les perspectives de développement de l'écran large sont bonnes en Belgique, et en

général dans toute l'Europe, grâce au soutien de la plupart des radiodiffuseurs ainsi qu'à une saine concurrence entre fabricants. La Belgique en particulier bénéficie, grâce au câble, des programmes 16:9 diffusés dans d'autres pays. La RTBF diffusera la Coupe du monde de football 98 en 16:9. Le succès de ce format sur le marché belge à ce jour signifie aussi qu'il y aura également des transmissions 16:9 numériques à partir de l'année prochaine. Les lancements très remarquables de la télévision numérique et du disque versatile digital (DVD) augmenteront encore plus la visibilité du 16:9.

Cette année, à l'IFA de Berlin, les lecteurs DVD étaient la plupart du temps connectés à des appareils 16:9. En France, il y a déjà des transmissions fréquentes en format 16:9 à la fois sur Canal+ et les bouquets TPS. La BBC envisage également la migration de ses programmes vers le nouveau format.

Toute personne souhaitant acheter un nouveau récepteur TV devrait prendre en considération les trois points suivants. On peut regarder sans problème des images 4:3 sur un appareil 16:9. Comme pour les autres appareils, il est également possible de l'équiper pour l'avenir numérique avec un décodeur. La seule chose que l'on ne peut pas modifier, c'est l'écran lui-même, dont le coût représente quelque 60% du prix de la plupart des récepteurs.

Adam Watson Brown
(DG XIII)

Tout savoir sur le 16:9

• Quelle est la situation des standards ?

Le 16:9 est le format communément admis pour la télévision à écran large, il est appelé à remplacer le 4:3 que la télévision avait emprunté de Hollywood dans les années 30. C'est un compromis arithmétique entre divers formats d'écran large utilisés au cinéma ces quarante dernières années. En tant que format d'écran, le 16:9 n'a pas de lien avec les systèmes de transmission utilisés pour délivrer des images, qu'elles soient analogiques aujourd'hui ou numériques demain. Ces deux systèmes cohabiteront sans doute encore assez longtemps. Tous les appareils de télévision pourront être adaptés pour recevoir des transmissions numériques grâce à un décodeur, qu'il sera possible d'acheter ou de louer en Belgique dès l'année prochaine.

Pour recevoir une brochure sur la télévision à écran large en Belgique, contactez :
Mark Geerts (de Fabrimetal),
Rue des Drapiers, 21
1050 Bruxelles
tél. : 02/ 510 2538
fax : 02/ 510 2561
e-mail filip.geerts@fabrimetal.be

• Quelle est la différence entre la télévision à haute définition (TVHD) et le 16:9 ?

La TVHD utilise également le format 16:9 mais un signal haute définition diffuse davantage de données – pas les 625 lignes reçues sur les postes actuels mais 1250 lignes – ce qui implique que l'impact et le réalisme de l'image s'améliorent avec la taille de l'écran (à partir de 100 cm de diagonale). Toutefois, les technologies du grand écran plat, telles que Plasmatron, sont encore très onéreuses (600.000 BFR ou plus). La différence est en fait peu sensible entre une image 16:9 ordinaire avec 625 lignes et une image HD reçue sur un écran de taille normale. C'est pourquoi les radiodiffuseurs européens préfèrent les transmissions en 625 lignes/16:9 qui sont moins chères à la fois pour eux et pour le consommateur.

• Quelle est actuellement la situation globale du 16:9 ?

En 1996, les ventes de récepteurs 16:9 au Japon s'élevaient à environ 5 millions de récepteurs, dont 250.000 appareils TVHD. Les fabricants japonais retirent progressivement les appareils 4:3 du marché, ce qui leur est parfaitement possible dans la mesure où ils contrôlent la plupart des débouchés. Le 16:9 est essentiel pour les jeux vidéo au Japon; le plus petit appareil en vente en Belgique (40 cm) était à l'origine conçu là-bas pour les jeux vidéo. Des personnages-clés de l'industrie amé-

ricaine comme le réalisateur Quentin Tarantino ou Warren Lieberfarb, VP de la Warner Home Video et pape de la DVD, possèdent déjà des appareils 16:9. Quant aux radiodiffuseurs américains, ils pourraient, dès l'année prochaine, commencer à transmettre des émissions en TVHD numérique.

• Quid du format 16:9 en ce qui concerne la vidéo ?

Des versions "écran large" de films en format "letterbox" sont déjà disponibles en VHS. Le zoom de l'image nécessaire pour remplir l'écran 16:9 est déjà automatique sur de nombreux appareils. Enregistrer des images 16:9 sur les magnétoscopes VHS ne pose à l'heure actuelle aucun problème technique. Les magnétoscopes S-VHS permettront de conserver encore plus la qualité d'image des transmissions en écran large. Le D-VHS – une version numérique – sera probablement disponible sur le marché en 1998. Il permettra l'enregistrement des images 4:3 et 16:9 tout en conservant la pleine qualité de l'image diffusée. Le système DVD (Digital Versatile Disk) sera lancé en Europe au printemps prochain. De nombreuses compagnies envisagent d'offrir à la fois des versions des films 4:3 et 16:9 sur un même disque. A plus long terme, des DVD enregistrables seront aussi disponibles.



Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Marie-Louise Diovisalvi,
Nathalie Dunkelman,
Benoit Goossens,
Véronique Hariga,
Bernard Hennebert,
Gloria Kellner
Gilles Lenoble,
Nicole Mertens,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par ESD.

L'A.T.A., C'EST QUOI ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

COMMENT DEVIENT-ON MEMBRE ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à notre mensuel "Comment Téléze-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Tél. (du lundi au vendredi de 10H à 13H) : 02/ 539 19 79
Fax : 02/ 539 19 79

Internet : ata.qwentes.be
E-mail : ata@qwentes.be

RTBF et RTL TVi face à l' PEUD'IMAGES

Comment la RTBF et RTL TVi ont-elles présenté la contestation qui tente de remettre en question la nouvelle loi qui interdit dès 1999 la publicité et le sponsoring pour le tabac ? Le pluralisme des opinions a-t-il été respecté ?

Globalement, nous avons la très nette impression que la parole n'a pas été donnée de la même manière aux partisans des deux thèses qui s'affrontaient.

Les défenseurs de la thèse qui soutenait les intérêts de l'industrie du tabac ont eu davantage la parole et étaient, en général, questionnés de façon moins critique que ceux qui défendaient la simple application de la loi votée.

Les semaines passaient et, progressivement, l'avis des personnes qui souhaitent simplement que la loi démocratiquement votée soit appliquée devenait invisible, comme s'il n'existait pas. Le téléspectateur devait même se dire que les parlementaires avaient mal voté, que la loi était honteuse et qu'il était anormal... de considérer comme normal et simplement logique son application.

On ne questionna que les "victimes" d'un des deux camps. On nous proposa ainsi les témoignages des organisateurs de courses automobiles ou de festivals de musique. Par contre, nous n'avons eu droit à aucune interview d'une victime d'un cancer des poumons, ni de leurs proches.

Si l'on a chiffré, à plusieurs reprises, le manque à gagner des organisateurs qui perdront leur soutien des sponsors cigarettiers, par contre, nulle trace de l'estimation du coût que doit assurer la collectivité pour soigner les différentes maladies provoquées par le tabac en Belgique (différents accidents cardio-vascu-

laire; la majorité des cancers du poumon; la multiplication des cancers du larynx, de la vessie, du col de l'utérus, de la vulve et de la prostate; les conséquences du "tabagisme passif" notamment sur la santé des enfants; une vulnérabilité amplifiée pour les malades du SIDA, etc.).

Pour rappel, on estime qu'en Belgique le tabac fait 15.000 victimes chaque année.

CYNISME

Tant la RTBF que RTL TVi ont profité de cette polémique pour multiplier, à titre informatif bien entendu, la diffusion d'images de courses automobiles où l'on pouvait découvrir à foison des logos de marques de cigarettes. Les dirigeants de ces chaînes ignorent-ils que sur France 3, chaque jour de la semaine, en début d'après-midi, l'émission "Parole d'expert !" masque systématiquement les marques des nombreux produits de consommation présentés à l'écran ?

CE QUI MANQUAIT

Mais, par contre, pour illustrer leurs multiples reportages, nos chaînes, par souci d'équilibre, n'ont pas eu souvent l'idée de proposer des images d'hôpitaux ou de victimes agonisantes.

DÉBAT CONTRADICTOIRE

Dans ses émissions télévisées, la RTBF ne nous a pas proposé de débat contradictoire. RTL TVi, par contre, a consacré son "Controverse" du 14 décembre 1997 à "Coup de tabac sur la pub : le prix de la santé ?".

Le plateau composé d'une dizaine d'invités de Pascal Vrébos était équilibré et aucune question gênante n'a été volontairement écartée. Bravo !

CONFUSION INADMISSIBLE

A la fin de ce débat, le Ministre-Président Robert Collignon n'a pu surnager que par une confusion qu'il

"De façon illégale"

La Chambre a voté la loi qui interdit la publicité et le sponsoring du tabac, le 9 janvier 1997 :

- 89 députés ont voté pour (dont 31 francophones, essentiellement PS, PSC et Ecolo),
- 22 ont voté contre (dont 11 francophones de tous les partis à l'exception d'Ecolo),
- 29 se sont abstenus (dont 11 francophones, PRL ou PS).

Le Sénat a demandé, ensuite, à mener un débat sur ce texte. Dans pareil cas, même si le Sénat amende le texte, la Chambre garde le pouvoir du dernier mot.

Trois sénateurs proposeront des amendements mais, finalement, leurs confrères n'ont pas adoptés ceux-ci.

C'est donc la loi telle qu'elle a été votée en janvier 1997 par la Chambre qui est définitivement adoptée : toute forme de publicité pour le tabac est interdite en

Belgique à partir du 1er janvier 1999.

Rebondissement exceptionnel : affirmant que la viabilité de plusieurs entreprises wallonnes, culturelles ou sportives, était menacée par la perte des sponsors cigarettiers, Robert Collignon, Ministre Président (PS) de la Région Wallonne, est monté au front pour tenter de remettre en question cette loi ou, à tout le moins, exiger de reporter à une date ultérieure sa date d'entrée en application.

Le Gouvernement Wallon est parti à la recherche de formules juridiques visant "de façon légale" à empêcher l'application de ce qui est désormais la loi.

Selon La Libre Belgique du 5 décembre 1997, "Robert Collignon a répété que la meilleure défense était la procédure".

Les intérêts économiques ont pris le pas sur les intérêts de santé publique alors qu'aucun sondage, qu'aucun référendum ne prouve que tel est le souhait d'une majorité de nos concitoyens.

interdiction de la publicité pour le tabac

POUR 15 000 MORTS

a commise et que le meneur de jeu n'a pas reprise.

En effet, Mr Collignon (PS) s'était embarqué dans une analyse spéieuse : «...Le problème qui se pose est qu'il y a une majorité en Wallonie qui est contre cette loi. Moi, je ne pense pas que l'on ne peut pas aller à l'encontre de la volonté d'une population...».

Jacques Lefèvre, Chef du Groupe PSC à la Chambre, le contredit : «73% des parlementaires PS ont voté cette loi à la Chambre».

Et le Ministre-Président affirma avec un ton cassant : «Ils se sont trompés». Ce qui lui valut la réplique du député Ecolo Thierry Detienne : «Vous dites n'importe quoi. Le Parlement a travaillé pendant six mois sur cette loi-là. Cette décision n'a pas été prise à la légère...»

Robert Collignon n'en menait pas large et il a –peut-être– sauvé les apparences en utilisant une “bouée de sauvetage” que nous trouvons que RTL TVi a eu le tort de mettre –involontairement– à sa disposition.

Depuis très longtemps, l'A.T.A. conteste la présence, dans une émission d'information, d'appels téléphoniques destinés aux votes des téléspectateurs. “Controverse” pose des questions à ses auditeurs. Ceux-ci peuvent répondre par oui ou non à un 0900. Ce qui nous gêne, c'est que ces appels des téléspectateurs n'ont aucune représentativité de type sociologique et donc ne traduisent pas l'opinion de l'ensemble de la population.

La seule indication utile qu'ils pourraient donner, c'est le nombre de personnes qui ont appelé, mais Pascal Vrébos évite généralement de nous donner cette information et présente les résultats en terme de pourcentage. Il a cité exceptionnellement les chiffres réels, un dimanche midi où ils étaient particulièrement importants !

Et encore, à quoi cela sert-il de savoir combien de personnes ont téléphoné si on ne connaît pas la raison pour laquelle elles l'ont fait... S'agit-il d'appels de Mr et Mme Tout le Monde ou s'agit-il des personnes directement impliquées par le sujet traité et qui ont un intérêt personnel à s'exprimer ?

Pourquoi RTL TVi s'obstine-t-elle à organiser pareils “sondages” qui n'en sont pas ? Les 0900 sont des appels téléphoniques qui rapportent beaucoup d'argent ? Dans le cadre de “Controverse”, un peu, mais pas tellement, car les communications sont brèves, contrairement aux 0900 des jeux de la chaîne privée. Ou alors, ces appels téléphoniques permettent aux téléspectateurs de prendre conscience que l'émission se déroule en direct... Cet argument est utile pour faire la nique à la RTBF, lorsqu'il y a des invités “communs” dans les deux débats politiques du dimanche midi...

La question était : “Faut-il sauver Francorchamps à tout prix ?”

Pascal Vrébos commenta ainsi les réponses, en s'adressant à Robert Collignon : «Un chiffre qui va vous faire plaisir, c'est le résultat de notre consultation téléphonique. 86% de



téléspectateurs qui nous appellent veulent sauver Francorchamps à tout prix...».

Le Ministre-Président transforma de façon erronée cette simple “consultation téléphonique” en véritable “sondage” scientifique et eut le dernier mot du débat : «Moi, je défends les intérêts des Wallons et d'ailleurs ils s'expriment au travers du sondage !»

Pascal Vrébos n'a pas eu la présence d'esprit de relativiser cette

déclaration... Il aurait dû dire : «Cher Ministre-Président, il ne s'agit pas d'un sondage mais bien d'une simple consultation téléphonique...».

Nous conseillons au responsable de “Controverse” de renoncer à ces consultations téléphoniques ambiguës, ce qui lui donnera davantage de temps pour accueillir, en direct sur antenne, des appels téléphoniques au cours desquels des téléspectateurs peuvent poser des questions ou donner leur opinion.

Belga ou Belgium ?

Un des jobs de l'A.T.A. consiste à rappeler de temps en temps comment nos chaînes de télévision ont répondu naguère positivement à des pressions d'usagers.

Sur ce type d'information, la mémoire des journalistes traditionnels est d'habitude défaillante...

Or, ces rappels permettent au public de prendre conscience que les chaînes ne sont pas des colosses inaccessibles et que, donc, il n'est pas utopique de faire pression.

En 1990, le Belga Jazz Festival programmait, du 23 octobre au 13 novembre, des dizaines d'artistes parmi lesquels Miles Davis, Dizzy Gillespie, Zouk Machine...

D.A. (Diffusion Alternative), un mouvement d'éducation permanente qui se définit comme association d'information et de défense des consommateurs culture/média (et qui était animé, à l'époque, par celui qui sera, plus tard, le fondateur de l'A.T.A.), ne supportait pas que le Service Public, tant en radio qu'en TV, cite, à chaque édition du festival, des centaines de fois le nom de la marque de cigarettes qui s'était introduite dans le titre lui-même de cette manifestation culturelle.

Le 12 juillet 1990, D.A. écrivit à Robert Stéphane, Administrateur Général à l'époque de la RTBF : “...Le nom officiel de ce festival est le BELGIUM JAZZ FESTIVAL. Ce festival reconduit, chaque année, un accord de sponsoring avec la firme BELGA. Chaque année, jusqu'à présent, les animateurs du service public que vous administrez annoncent les activités de ce passionnant festival en le nommant Belga Jazz Festival et non Belgium Jazz Festival. Trouvez-vous cette

situation normale ? Certains organes de la presse écrite, comme, par exemple, l'hebdomadaire Télépro, dénomment ce festival simplement “Jazz Festival”.

Ne serait-il pas plus logique de simplement nommer ce festival par son appellation (qu'il s'est lui-même officiellement choisie) à savoir “BELGIUM JAZZ FESTIVAL”.

Le 10 septembre 1990, quelques jours avant le démarrage du festival, Robert Stéphane répondit ainsi à D.A. : “Je puis vous assurer que la direction de la RTBF veille, régulièrement, à rappeler à son personnel d'antenne, les dispositions légales en matière de publicité pour le tabac. Cette rigueur s'applique bien entendu à toutes les manifestations, y compris donc au Festival auquel vous faites allusion. Je fais prendre les dispositions nécessaires pour que l'appellation exacte soit rétablie”.

Mr Valmy Féaux (PS), le Ministre-Président de l'époque - autre époque, autres mœurs ? - déclara que les journalistes et les animateurs d'antenne de la RTBF ne pouvaient pas faire référence au “Belga Jazz Festival” et il écrivit, le 26 septembre 1990, à D.A. : “Je vous remercie de rester ainsi attentif et d'éviter que des confusions ne s'instaurent dans l'esprit du public”.

Quelques années plus tard, l'organisateur du Belgium Jazz Festival, comprenant que l'interdiction du sponsoring du tabac serait voté tôt ou tard, se mit en recherche d'autres partenaires qu'il découvrit et avec lesquels il poursuit son aventure depuis plusieurs années déjà.

On attend toujours que la RTBF ou RTL TVi consacrent un reportage conséquent à cet organisateur prévoyant qui, ces jours-ci, doit avoir davantage que d'autres la conscience tranquille.

GRAND "SOIR" POUR UN

Pour une culture de la différence

La décision d'introduire des coupures publicitaires dans les feuillets ne va pas dans le sens de la « différence ».

□ J'ai très peur de la démarche qui vient d'être entreprise en matière de coupure publicitaire. Chaque pas supplémentaire se généralise. On est parti du sponsoring et du bartering des émissions sportives parce qu'il fallait donner à une chaîne qui n'avait pas de moyens l'occasion d'avoir des magazines et des émissions au plus bas prix. Depuis deux saisons, on glisse vers d'autres émissions. Les difficultés financières ne vont pas disparaître; le risque de prolonger la pratique des coupures publicitaires existe.

■ L'information n'est plus le fer de lance du service public ?

□ La RTBF se situe par rapport aux autres, en dépit du discours de la différence et des caractéristiques propres du service public. Dans la pratique, il suffit de regarder les journaux télévisés, et pas seulement ceux du service public. On court à la perte. La « faitdiversification » de l'info télé est terrifiante. Et à chaque étape, on franchit un degré de plus. Depuis 89, depuis Tmisora, la guerre du Golfe, les « affaires », la mort de Baudouin, l'affaire Dutroux, puis Diana, pour moi c'est la même façon de traiter l'information, même si les sujets sont fondamentalement différents. On a toutes les raisons de craindre le pire pour demain !

■ Comment endiguer la crise ?

□ Je ne sais pas. Il me semble qu'il y a des réactions dans le public, ou dans les milieux intellectuels, des gens qui disent que c'est n'est plus possible. Je ne pense pas qu'il faille revenir en arrière: il faut pousser le balancier dans l'autre sens. Il y a une prise de conscience dans une partie de la société: on est dans un système d'information qui n'est plus supportable. Mais les gens qui font cette information sont apparemment satisfaits. Ils

n'entendent la critique qui est faite que comme une critique purement moraliste ou nostalgique donc rétrograde, réactionnaire dans le sens propre du terme. Sur ce terrain, le débat est difficile à l'intérieur de la corporation journalistique.

■ Le documentaire, une porte de secours du service public ?

□ On ne vend pas bien ce qu'on fait. Le documentaire est un secteur fort de la RTBF. Il faut l'affirmer davantage. Cela signifie un effort plus grand sur la promotion et la programmation. Quand un documentaire est coincé le dimanche soir entre un jeu et une série comme «Acapulco», comment peut-il exister ?

■ Le nouvel administrateur Christian Druite a pourtant légitimé cette télévision de la différence.

□ Le paradoxe est là. Je ne mets pas en cause les personnes qui tiennent ce discours de la différence. Je pense qu'ils sont vraiment de bonne foi. Mais je vois de plus en plus de transfuges de RTL, de plus en plus d'émissions qui pourraient invariablement passer chez nous comme ailleurs, des émissions sponsorisées et barterisées, une information normalisée ou émotionnelle.

■ La désertification de l'info passe par le fait divers ?

□ Je n'ai jamais été contre l'utilisation du fait divers. Je suis de la vieille école: le fait divers en tant qu'éclairage de la société. Le ton et la manière dont on parle de Pandy, c'est tout sauf cela. On est dans la « faitdiversification » et la feuillettonnisation totale de l'information.

■ «Une minute de silence» pour convaincre ?

□ J'écris sur ce sujet depuis des années. La perspective du décret signifiait pour moi une nouvelle étape, après le Plan Horizon. C'est le moment de dire un certain nombre de choses, qui ne sont évidemment pas des choses nouvelles. J'ai

écrit ce livre entre janvier et juin, à un moment d'accélération dans l'info. Les journalistes ne sont pas sans qualités mais ils donnent une information a-historique, comme si les événements n'avaient pas de racines.

Propos recueillis par D.L.

Extraits publiés avec l'aimable autorisation du Soir

Au cours du mois de janvier 1998, le Conseil d'Administration de la RTBF devra approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information.

Soit ce travail primordial – combien de téléspectateurs ne contestent-ils pas actuellement l'évolution des journaux télévisés ! – sera bâclé car le timing prévu ne permet pas une réelle consultation démocratique qui doit entourer pareille réajustement, soit la RTBF ne respectera pas les délais imposés par le décret.

Que prévoit donc le décret du nouveau statut de la RTBF voté cet été 1997 ?

«...Dans les trois mois de l'entrée en vigueur du présent décret, le Conseil d'Administration, après consultation de la direction de l'information et à la majorité des deux tiers des voix exprimées, établit un règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information et à la déontologie des membres du personnel, et notamment à la déontologie des journalistes afin de garantir l'objectivité et l'indépendance de l'information ainsi que de ceux qui l'assurent, qui sera soumis à la consultation de la commission paritaire».

Ainsi, ce nouveau code de déontologie devra se trouver sur la table du Conseil d'Administration de la RTBF le lundi 14 janvier 1998 au plus tard.

S'il ressemble au précédent, il s'agira probablement d'un document d'une quinzaine de pages à examiner à la loupe, mot par mot. On doute que le C.A. aura le temps matériel de travailler longuement dessus.

Question que certains trouveront bien entendu absurde : n'aurait-il pas été intelligent de demander également aux téléspectateurs leur réflexion sur ce sujet ?

UNE CHANCE FORMIDABLE

Ce délai assez court risque de gâcher une chance formidable que vit la RTBF, en cette fin d'année 1997.

En effet, plus de 200 membres du personnel de la RTBF (journalistes, réalisateurs, monteurs, etc.) ont récemment marqué leur soutien à Hugues Le Paige, après que celui-ci eut accordé une interview décapante au quotidien Le Soir, lors de la parution de son livre «Une minute de silence».

Hugues Le Paige revendique une utopie concrète

À travers son expérience de journaliste (25 ans de radio et de télévision à la RTBF), Hugues Le Paige raconte l'évolution de l'information et ses dérives. Le constat est pessimiste.

□ Oui. «Une minute de silence» développe aussi une vision idéale du service public. En Belgique, à tout niveau que ce soit, je constate une absence de projet politique. L'audiovisuel n'y échappe pas. Je pars d'un point de vue de politique. Pour réformer, il faut avoir au départ un projet théorique d'utopie concrète, relativement développé et ambitieux. Pour sauver ce qui peut être sauvé.

■ Quels en sont les acteurs ?

□ De ce point de vue-là, je suis très pessimiste. Le rapport de force est défavorable. On continue à avoir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la RTBF, une volonté théorique de maintenir, de sauver et même de développer la télévision de service public. Mais il n'existe ni politique concrète ni choix budgétaires qui correspondent à ce discours. Le définitivement à lieu depuis cinq ou six ans...

■ L'absence de projet est permanente à travers tous les thèmes développés.

□ Sans préjuger de l'avenir, je pense qu'il n'y a plus de projet intérieur de la RTBF. L'héritage est difficile à assumer. Je reproche l'absence de débat interne. Le dernier en date a été esquissé au moment des Carrefours de l'audiovisuel. On est dans une période où chacun essaie de parer au plus pressé, de limiter les dégâts, de combler les trous. On court à la fin du service public.

■ Le principe de réalité peut-il

être conjugué avec une télévision de la différence ?

□ On doit concentrer les forces sur les points forts qui ont toujours fait partie du succès de la RTBF, et qui font la différence. La RTBF est la seule télévision en Europe à diffuser encore en « prime time » des émissions comme «Autant savoir», «Au nom de la loi»... Notre seule chance de survie et de développement est de concentrer les moyens sur ce type de productions.

■ Le développement du sponsoring semble irréversible.

□ Il n'est pas utile, à la fois sur le plan du contenu et sur le plan de l'audience, de développer des émissions sponsorisées qui, d'une manière ou d'une autre, prennent une petite partie de nos moyens. Ce sont des émissions que l'on peut retrouver sur n'importe quelle autre antenne.

■ Que sera la RTBF avec «F» comme fin de siècle ?

□ Tout le contexte concourt à être pessimiste. Moi, je reste malgré tout optimiste. Il y a des tentatives à faire, même dans le cadre de pauvreté. On doit faire ce pari de la différence. De toutes façons, l'avenir est très sombre. Garder la bouche hors de l'eau, rester à niveau de la concurrence commerciale, est intenable. Le téléspectateur se dit qu'il n'a plus de raison particulière de regarder nos chaînes plutôt que les autres. Si on joue carrément la carte de la différence, on risque, dans un premier temps, de perdre une partie de l'audience. Mais il faut prendre ce risque pour stabiliser un socle durable de téléspectateurs.

Propos recueillis par D.L.

UNE MINUTE DE SILENCE



Ces nombreux signataires, souvent jeunes, démontrent à nous, téléspectateurs, que nombre de travailleurs de la RTBF ne sont pas blasés et veulent malgré toutes les entraves internes et externes encore vivifier le Service Public. Bien entendu, participer à la réécriture de ce code de déontologie est, pour eux, essentiel. En auront-ils le temps et les moyens ?

...

Suite à l'interview d'Hugues Le Paige par Dominique Legrand, publiée par Le Soir du 5 novembre 1997 (voir les principaux extraits ci-contre), le feu est mis aux poudres sur le courrier électronique interne de la RTBF, ce même jour en fin d'après-midi, par de courts messages polémiques rédigés par deux personnalités haut perchées dans la hiérarchie du secteur de l'information du Service Public.

Afin d'éviter le conflit des personnes, nous préférons ne pas citer leurs noms.

Par contre, ce qui est intéressant de signaler, c'est que ces deux critiques ne répondent à aucun moment aux arguments d'Hugues Le Paige. Il ne s'agit donc pas de dialoguer mais de tenter d'abattre et/ou d'intimider.

En effet, il y est question de mépris à l'égard d'Hugues Le Paige, de lui reprocher d'avoir insulté ses collègues et, enfin, de s'interroger sur le fait de savoir si ledit journaliste émarge toujours au budget de la RTBF... Les deux intervenants reprochant clairement au "chantre de l'hagiographie mitterandienne" (Le Paige est l'auteur de plusieurs reportages remarquables sur la carrière de l'ancien Président de la République française) son manque d'investissement personnel sur son lieu de travail.

L'un de ces brûlots était signé : "Des travailleurs du service Public"... Pas moins !

OUVRIR LE DÉBAT

Le premier à réagir, le 7 novembre 1997, sera Georges Moucheron, le responsable de feu l'émission hebdomadaire "Objectif Europe" : "...J'ai lu attentivement l'interview d'Hugues Le Paige dans Le Soir du 5 novembre... Je l'ai trouvée particulièrement digne d'intérêt.

Personnellement, je n'y ai vu aucune "insulte", à moins que le fait de penser différemment, ou peut-être tout simplement de penser soit désormais considéré comme insultant.

J'estime au contraire que les mots d'Hugues Le Paige, au demeurant très mesurés, ont le mérite d'ouvrir un débat qui n'existe pratiquement plus au sein de la RTBF.

Même sans partager totalement les idées d'Hugues Le Paige, nous sommes plusieurs dans cette rédaction à partager ses interrogations sur le sens du service public de la télévision.

Certains apparemment ne supportent pas la critique. Les bons auteurs grecs avaient un mot pour cela : *hybris*. C'était le début de la folie.

Par ailleurs, je tiens à préciser à l'usage des jeunes générations... que Le Paige a brillamment contribué au Journal jusqu'en 1987, si je ne m'abuse.

Enfin, je suggère aux courageux travailleurs anonymes du service public... d'écouter de temps en temps la RTBF radio, le vendredi matin, par exemple (NDRL : entre 8H et 9H, chaque vendredi, sur Radio Une, Hugues Le Paige y signe une chronique particulièrement intéressante). Cela leur éviterait de dire des bêtises..."

VOYEURISME, CONCURRENCE...

Jean-Jacques Jaspers, l'actuel coordinateur d'Autant Savoir, réagit également ce 7 novembre 1997, en diffusant un texte intitulé : "Invective ou argument ?".

"J'aimerais bien savoir qui sont ces "travailleurs du service public" courageusement anonymes qui prennent position au nom des autres et usent de l'attaque *ad hominem* ou de l'imputation calomnieuse et haineuse, là où l'on serait en droit d'attendre plutôt quelques efforts de réflexion. Ce devrait être l'honneur d'une institution telle que la nôtre d'être capable de se remettre en question.

Je n'ai sans doute pas lu le même texte, mais je n'ai trouvé aucune "injure" dans l'interview d'Hugues Le Paige parue dans Le

Soir. J'en trouve, en revanche, dans les réponses (?) qui lui ont été faites jusqu'à présent. Cela m'étonne et me désole, venant de journalistes dont les qualités professionnelles ne peuvent être mises en doute. Mettons donc cela sur le compte d'une susceptibilité exacerbée, d'une impétuosité excessive, dues au stress, voire au surmenage.

Ces réactions outrées (et d'ailleurs injustifiables) semblent donner raison à Le Paige quand il dit que "les gens qui font cette information sont apparemment satisfaits" ou que "le débat est difficile à l'intérieur de la corporation journalistique". Ce sont précisément là des remarques sur lesquelles j'aimerais lui donner tort, et la création d'un forum tel que Contrepied me paraissait d'ailleurs aller à contre-courant de cette affirmation.

Je me suis, quant à moi, senti appelé à remettre en question ma propre pratique journalistique. N'entrons pas dans la fatale "spirale du silence" : exprimons-nous, mais sur le fond. Quelle information télévisée faisons-nous, dans son ensemble, jour par jour, semaine par semaine, mois par mois ? Fournit-elle toujours suffisamment d'aliments à la réflexion ? Ne fournit-elle pas trop d'occasions de voyeurisme ? Sous quelle mesure, ses choix et sa hiérarchisation sont-ils ou non influencés par la concurrence ? Voilà, il me semble, de vraies questions, qui ne devraient pas être tabou, qui nous touchent de très près, et auxquelles des réponses d'autorité ne suffisent pas. Les ébauches de réponses données par l'interview de Le Paige ne me paraissent ni caricaturales, ni excessives, même si on ne peut les considérer comme définitives.

Les rédactions de la RTBF comptent dans leurs rangs un grand nombre de professionnels rigoureux, consciencieux, soucieux d'éthique. Ils (ou elles) sont parfois tellement absorbé(e)s par la confection quotidienne des programmes d'information qu'ils (ou elles) ne trouvent pas le temps de "se retourner" sur leur pratique et de l'examiner de façon critique. Une bonne réaction aux appréciations de Hugues Le Paige ne serait-elle pas de leur donner l'occasion de le faire ? Si d'aucuns pensent pouvoir s'en dispenser, tant mieux pour leur sommeil... Confraternellement".

172 SIGNATAIRES

Il n'a pas fallu attendre plus de 4 jours pour qu'une sorte de pétition "Oui au débat" apparaisse dans le courrier électronique, le 11 novembre 1997 à 10H41.

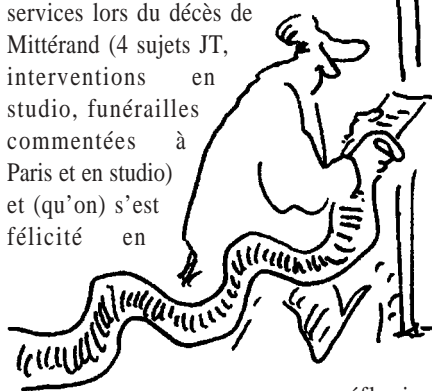
172 "travailleurs du service public" l'ont signé. Et d'autres leur emboîteront le pas, quelques jours ▶

plus tard.

Voici le texte qui les réunit désormais : "Il existe d'autres travailleurs du service public que les anonymes qui placent le débat au niveau de l'attaque personnelle. Ceux-là estiment que les propos tenus par Hugues Le Paige dans Le Soir du 5 novembre 1997, ont, eux, au moins le mérite de poser des questions fondamentales sur le(s) métier(s) que nous exerçons. Les signataires partagent largement les positions prises par Jean-Jacques Jaspers et Georges Moucheron et souhaiteraient voir s'ouvrir un large débat sur l'évolution actuelle du service public et particulièrement sur l'information au Journal Télévisé et dans les autres rédactions".

LE 13, JOURNÉE CHARGÉE !

A 12H25, Jean-François Bastin diffuse un texte titré "Une minute de Tonton Bis" : "Revenant de tournage au Congo-Zaïre, je découvre avec intérêt la polémique suscitée par le livre de Hugues Le Paige. L'essentiel me semble avoir été dit par Jean-Jacques Jaspers. Je souscris évidemment, à la demande d'un débat, sachant hélas, pour avoir beaucoup analysé le phénomène et écrit à ce sujet, que les meilleures intentions ont du mal à se concrétiser dans le travail quotidien et qu'une force presque irrésistible nous pousse à répéter souvent les mêmes erreurs... Mais soit ! Par ailleurs, je suis frappé par la haine qui caractérise certaines réactions. Sur ce point, je me sens personnellement visé. Hugues Le Paige est traité de chantre de l'hagiographie mitterrandienne... Or, je suis le co-auteur des réalisations sur Mitterrand. Puis-je rappeler (qu'on) a fait appel à nos services lors du décès de Mitterrand (4 sujets JT, interventions en studio, funérailles commentées à Paris et en studio) et (qu'on) s'est félicité en



conférence des rédactions de "l'intelligence et la pertinence des commentaires de HLP et JFB" ? Je cite encore : "On a vu là, l'aboutissement d'un investissement de plusieurs années de travail de ces deux journalistes". Puis-je rappeler que les différentes réalisations sur Mitterrand ont été achetées et diffusées par de nombreuses chaînes dans le monde, pour le plus grand profit de la RTBF ? Puis-je rappeler que tout récemment encore Le vrai Journal sur Canal+, Bernard Pivot dans Bouillon de Culture et Edwy Plenel dans son dernier livre ont repris des extraits de l'interview que nous avons faite de Mitterrand sur les écoutes téléphoniques ? Interview qui est devenue, dans le genre, un document de référence.

Quand l'ignorance le dispute à la haine, on est fondé de s'inquiéter pour l'information. Je finis par me demander si Le Paige n'a pas eu raison d'écrire ce bouquin".

RETOUR À LA PAIX CIVILE...

Le deuxième message de ce 13 novembre 1997 est diffusé à 13H12 par l'une des deux personnes qui a lancé la polémique et dont nous avons décidé de garder l'anonymat : "Force est de constater que l'interview de Hugues Le Paige dans Le Soir, et notamment ses propos ressentis comme injurieux au sujet, je cite, des "transfuges de RTL", et les réactions qui ont suivi, dont la mienne, créent un climat malsain dans la rédaction.

Un vrai débat sur l'information à la RTBF supposant la paix civile, je suis prêt à convenir que ma réaction fut inutilement agressive. Je remercie Jean-Jacques Jaspers d'avoir mis cela sur le compte du stress et du surmenage.

Sans qu'il s'agisse là d'un quelconque donnant-donnant, il me paraîtrait néanmoins souhaitable, de manière à dissiper tout malentendu, que Hugues Le Paige précise sa pensée à propos des anciens de RTL qui ont rejoint les rangs de nos rédactions, et notamment celle du JT".

QUESTIONNEMENT ÉDITORIAL

Toujours le même 13 novembre 1997, à 17H59, Hugues Le Paige sort de sa réserve :

"Je ne renie aucune ligne de ce qui est paru dans Le Soir même si, comme vous vous en doutez, cet entretien est le résumé d'une très longue conversation. C'est précisément pour apporter toutes les nuances à la

EXCLUSIVEMENT les programmes et non l'information. Et même ici, il ne s'agit pas de s'en prendre aux individus qui font ces programmes mais de constater que nous importons de plus en plus de concepts d'émissions qui pourraient "invariablement passer chez nous comme ailleurs". Dans la réponse que je donne à la question sur le discours de la différence, j'énumère quelques raisons qui semblent indiquer qu'il s'agit là d'un discours paradoxal : l'allusion à "l'information normalisée ou émotionnelle" qui conclut cette énumération N'ARIEN À VOIR avec le parcours professionnel de quelques journalistes que ce soit mais bien avec les choix éditoriaux de ceux qui en ont la responsabilité.

J'ajoute pour ceux qui l'ignorent que dans le courant de ma carrière, j'ai moi-même travaillé pendant deux ans pour RTL-radio (France) et pour RMC. Je n'en tire ni titre de gloire, ni opprobre. Ce fut simplement une expérience supplémentaire qui m'a apporté quelques enseignements.

- Je précise, par ailleurs, que dans mon livre la critique de la politique d'information pratiquée aujourd'hui dans le service public est liée à une analyse des conditions de travail des journalistes, conditions qui se sont profondément dégradées au cours des années. Je dis notamment qu'à un certain niveau d'exigence de rentabilité et de rapidité d'exécution des

réflexion que j'ai choisi de publier un livre. Ici, je m'adresse plus particulièrement aux jeunes journalistes des différentes rédactions que je ne connais pas personnellement et qui ne me connaissent pas.

Dans l'entretien accordé au Soir comme dans mon livre, à aucun moment, je ne m'en prends AUX PERSONNES.

- Je mets en cause un "système-information" basé essentiellement sur une réponse -que je juge erronée- pour faire face à la concurrence. Je critique particulièrement une ligne éditoriale qui se traduit par une modification de la hiérarchie de l'information, la "fait-diversification" et la "feuilletonisation" de cette information. C'est évidemment cette évolution que je souhaite mettre en débat.

- À AUCUN MOMENT je ne mets le parcours professionnel de jeunes journalistes en cause. L'allusion à propos des "transfuges de RTL" concerne

tâches journalistiques, des "dérapages" sont inévitables. Peut-on vraiment me contredire sur ce point ?

- Je ne m'en prends à aucun moment aux personnes mais il est vrai que je continue à penser que le mode de recrutement des journalistes doit en règle générale (il peut évidemment y avoir des exceptions ou des mesures temporaires) passer par un examen ouvert à tous. Il est le seul à garantir la diversification sociale, culturelle, intellectuelle et professionnelle dont nous avons terriblement besoin pour rester ouvert sur notre propre société.

- Je persiste à croire que seul un STATUT (et non un contrat) garantit aux journalistes une indépendance face aux pressions externes ET internes. Et bien entendu cette exigence n'implique pour moi AUCUNE différence de qualité professionnelle ou d'esprit d'indépendance entre "statutaires" et "contractuels".

Mais dans certaines circonstances, un statut garantit également une certaine indépendance face à sa propre hiérarchie...

- Je ne m'en prends à aucun moment aux personnes mais je dois bien constater que les seules réponses de la hiérarchie de l'information à mes réflexions se situent d'abord au niveau des insultes et de la diffamation. Je me réserve évidemment le droit de leur donner les suites qu'elles méritent. Mais cela ne vous paraît-il pas étrange ?

- Il est terriblement difficile d'instaurer un débat dans une institution comme la nôtre. La réflexion collective semble bannie, faute de temps pour les uns, faute de goût pour les autres. Si je ne me trompe depuis les événements du mois d'août 1996, aucun bilan collectif impliquant l'ENSEMBLE des acteurs de l'information (et pas seulement la hiérarchie) n'a eu lieu. La seule réunion générale de discussion a été organisée par l'Association des Journalistes. Je dois bien constater que seule une intervention publique permettra peut-être de susciter un réel débat...

- Enfin, question souvent posée : "d'où je parle ?". J'ai quitté, il est vrai, l'information quotidienne depuis 1990 (après une vingtaine d'années de pratique tant en radio qu'en télévision). Auteur-producteur de documentaires (responsable d'une partie des coproductions en la matière), j'ai la chance et le privilège d'avoir une certaine distance vis-à-vis de l'information tout en restant proche. La télévision, en particulier, a profondément changé depuis que je ne la pratique plus au quotidien. Mais cela n'empêche ni l'observation, ni l'analyse. Je suis impliqué depuis de longues années dans ces débats. Je ne prétends pas avoir systématiquement raison contre les "praticiens" du quotidien contemporain.

Je demande simplement que dans un débat véritablement ouvert, le point de vue que je défends soit entendu, sinon écouté. Qu'on le veuille ou non, il représente une "âme" du service public à laquelle une partie de ceux qui nous écoutent et nous regardent est attachée.

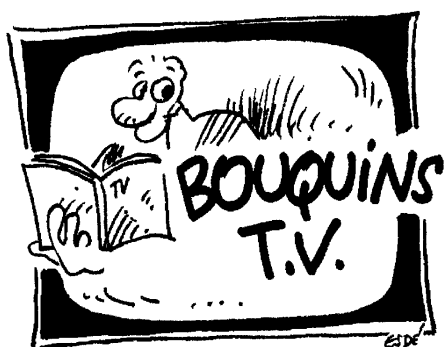
- Cette mise au point veut permettre de sortir de la polémique pour passer au véritable débat. Je souhaite que vous l'interprétiez comme telle".

BIENTÔT, LE DÉBAT ?

Quatrième intervention et non des moindres pour ce 13 novembre : à 20H22, l'autre interlocuteur qui avait mis en cause Hugues Le Paige s'excuse publiquement – ce qui est courageux – et opte pour le débat public : "La colère est mauvaise conseillère. Ma réaction aux propos tenus par H. Le Paige dans Le Soir étaient excessifs, voire – je crains que J.F. Bastin n'ait raison – haineux.

Je ne partage pas l'analyse de H. Le Paige. Cela ne devait pas conduire à des propos indignes. Je lui présente donc mes excuses. Et que le débat ait lieu, bien entendu".

(SUITE EN PAGE 12)



“UNE MINUTE DE SILENCE” par Hugues Le Paige Éditions Labor

Le dernier livre d'Hugues Le Paige, "Une minute de silence. Crise de l'information, crise de la télévision, crise du service public" dénonce la perte de sens de l'information et du service public de l'audiovisuel. L'œuvre de ce journaliste passionné est non seulement critique mais elle propose également des perspectives pour assurer un avenir à notre service public.

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

"L'histoire" débute un dimanche de novembre 1985. Ce jour-là, la majorité des journalistes présents décide de diffuser, lors du JT de la RTBF, les images de l'agonie d'une enfant du village d'Armero en Colombie. Leur argument est simple : si ils ne les passent pas, eux (la concurrence) le feront.

Ce jour-là, l'information télévisée du service public changeait de nature. Ce jour-là, la performance, l'efficacité immédiate, l'audience et l'émotion, entre autres, prenaient la direction du journal. Une époque prenait fin.

Depuis, les exemples des dérives médiatiques sont nombreux, comme par exemple, pour ne citer que les plus connus : durant la guerre du Golfe, lors de la mort du Roi Baudouin, ou de celle de Lady Di, ou encore le JT en direct du jardin de Jean-Luc Dehaene lors d'un match de coupe du monde de l'équipe nationale.

L'information, ou plutôt, l'image puisque le discours est très souvent relégué à l'arrière-plan, est devenue un produit, une marchandise, une émotion, un spectacle présenté par un animateur.

Les JT sont de plus en plus truffés de séquences qui ressemblent davantage à un clip ou encore à un spot publicitaire qu'à un reportage. Dictature de l'audimat oblige, on fait tout pour que le téléspectateur n'aille pas voir ailleurs.

Mais ceux-ci ne sont pas dupes. En 1992, une enquête menée par la RTBF, concluait, entre autres, que le JT de la RTBF était victime d'un nivellement par le bas, qu'il avait tendance à copier les autres chaînes et à verser dans le sensationnel, avec de moins en moins de différences culturelles et intellectuelles entre elle et les chaînes privées.

Il n'y a pas que le domaine de l'information qui a changé, le service public aussi est en crise.

STOP... ET ENCORE

Depuis l'apparition et la domination des industriels et autres financiers dans le domaine des médias contemporains, la privatisation et la concurrence sauvage règnent. Le service public doit non seulement lutter contre cette télévision commerciale qui impose sa loi,

mais aussi faire face :

- aux restrictions budgétaires (la Communauté française ne tient en effet pas ses engagements financiers),
- à l'ambiguïté de la politique européenne,
- à la politisation,
- aux conflits internes (par exemple : concernant le bartering, le parrainage, la place de la culture),
- aux émissions imposées comme celle de la Loterie Nationale...

LES PROPOSITIONS

Selon l'auteur, seule la différence peut-être l'instrument de la survie du service public.

Cette différence on peut la (re)trouver :

- dans des magazines (Au nom de la loi, Cartes sur table), des émissions historiques (Inédits), des documentaires (Carré Noir), des émissions d'entretiens (Noms de Dieu);
- si les émissions qui ont disparu, notamment dans le domaine de l'éducation permanente et du socio-économique, reprennent leur place. Comme par, exemple, Turbulences dont les moyens techniques ont été transférés à Appel à Témoins;
- si des émissions culturelles de qualité alliant l'information, l'initiation et la création – et non pas basées sur la note culturelle de Mr. Stalport pour qui la culture était une distraction – sont diffusées;
- si la mission de divertissement est assurée;
- si on privilégie des variétés plus intimistes et des émissions de découverte de nouveaux talents; etc.

Pour conserver une chance d'avenir, le service public doit continuer à se baser sur trois principes qui sont constitutifs de son identité :

- s'adresser à des publics (y compris minoritaires);
- opter pour un modèle de la radio-télévision généraliste;
- demeurer une télévision de production et pas seulement de diffusion.

Il faut un service public fort et indépendant capable d'analyser et de critiquer tous les aspects de notre système politique social et idéologique.

QUANT AU TÉLÉSPECTATEUR...

Hugues Le Paige préconise un enseignement critique des médias dès le plus jeune âge.

Après l'ironie de la première citation débutant le livre, la deuxième (de Jean-Luc Godard) nous rappelle notre responsabilité de téléspectateur-citoyen : "Être marginal, c'est occuper la position du public. C'est une place nécessaire. Un cahier n'existe pas sans marge. La marge, c'est ce qui fait tenir les pages ensemble".

236 SIGNATAIRES !

Le 14 novembre 1997, la journée commence par la diffusion d'une nouvelle liste de signatures au texte "Oui au débat" : 59 nouveaux noms !

On a presque l'impression de revivre le joli mois de mai 68 ! Ainsi, à 16H07, l'Association des Réalisateurs de la RTBF s'exprime : elle se réjouit des échanges de propos sur l'évolution de la place que doit avoir l'information au sein de la RTBF : "Une PLATE-FORME ouverte pour la discussion tous azimuts est la bienvenue; d'autant plus que, ces derniers mois, il ne faut pas s'en cacher, les réalisateurs attachés au service Information vivent aussi un malaise qu'il serait opportun de dissiper au plus vite. Travaillons dans un esprit d'ouverture, de dialogue et d'équité totale.

L'Association des Réalisateurs de la RTBF tient à participer –par le biais des collègues réalisateurs attachés au service INFO– à cette table ronde qui s'ouvrira pour le bien des travailleurs du SERVICE PUBLIC, et surtout pour le TÉLÉSPECTATEUR..."

Cette journée du 14 novembre s'achèvera par la publication d'une liste complémentaire de 15 nouveaux signataires. Au total, donc : 236 signataires.

LETTRE À CHRISTIAN DRUITTE

Le 17 novembre 1997, le mouvement pétitionnaire spontané est couronné par la prise de position officielle de l'A.J., l'Association des Journalistes. Son président communiqué sur le courrier électronique le texte de la lettre qu'il a envoyé à l'Administrateur Général Christian Druitte : "Il existe un malaise profond. Ce malaise porte à la fois sur les rapports à l'intérieur de la Maison et sur la manière dont la

RTBF aujourd'hui met en œuvre sa mission d'information. Une interview donnée récemment au Soir par Hugues Le Paige a fait éclater ce malaise au grand jour. Plus de deux cents membres du personnel de production n'ont pas accepté le refus de dialogue de quelques représentants de la hiérarchie. Surtout, ils demandent un débat, une redéfinition de cette politique d'information.

Il nous semble que cet appel s'adresse d'abord à vous, responsable ultime de l'information. Sans doute débattre tous ensemble d'un projet d'information n'est pas chose aisée, cela n'en reste pas moins indispensable. Les modalités de ce dialogue sont à déterminer : débats ouverts dans les rédactions, discussions par thèmes, actualisation de notre déontologie...

Mais, d'abord, nous attendons de vous un signe : celui de la prise en compte du débat demandé. Personne, nous semble-t-il, n'a intérêt à transformer en affrontement de pouvoir ce qui devrait apparaître avant tout comme la marque de la bonne santé morale et intellectuelle de notre Maison. Le message des signataires n'est pas là. Ils attendent un débat et donc une initiative concrète de votre part".

FEU VERT POUR LE DÉBAT

Le lendemain, le 18 novembre 1997, à 12H09, le courrier électronique présente les modalités concrètes de la consultation décidée par le Directeur de l'Information de la RTBF, Jean-Pierre Gallet : "Comme vous le savez le nouveau décret de la RTBF prévoit que dans les trois mois de son entrée en vigueur, le Conseil d'Administration, après consultation de la direction de l'information et à la majorité des deux tiers des voix exprimées, établit un

règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information et à la déontologie des membres du personnel, et notamment à la déontologie des journalistes afin de garantir l'objectivité et l'indépendance de l'information ainsi que de ceux qui l'assurent.

Il en ressort :

- 1 : Le délai : le code de déontologie doit se trouver au CA pour le 14 janvier 1998.

- 2 : L'actuel code de déontologie se trouve à la rubrique DIR-INFO de Basys à Documents. Déontologie.

Il date de 1975 et a été mis à jour en 1990. Vous pouvez donc le consulter.

- 3 : Un comité d'accompagnement a été créé afin d'aider et de conseiller le directeur de l'information dans sa tâche. Il a déjà tenu une première réunion.

- 4 : Il me semble que la consultation des rédactions constitue un acte important dans le processus d'élaboration de ce nouveau code. Je vous propose dès maintenant de me faire parvenir toute remarque, proposition ou question à propos du code de déontologie soit par la voie :

- de Basys : courrier adressé à "dir-info" (les courriers envoyés sont consultables dans le dossier "DÉONTOLOGIE" du menu principal)

- du fax : 737.25.07.

- d'une lettre personnelle : local 2 M 18

Durant la semaine du 15 au 19 décembre, je ferai personnellement le tour des rédactions afin de débattre sur la base d'un avant-projet qui aura été distribué à tous.

- 5 : Avant tout débat au CA, le code sera soumis à la consultation de la commission paritaire.

Je vous remercie".

Courants tard !

Depuis le mois d'octobre 1997, nous contestons le fait qu'aucune des trois diffusions de l'émission "Courants d'Art" n'est prévue à une heure décente... même sur la Deux, chaîne dite culturelle.

Trois mois plus tard, il faut rappeler notre demande... En effet, les diffusions de la première émission 1998 du magazine de l'actualité culturelle de la RTBF sont annoncées à :
- minuit, le 3 janvier, sur la Une,
- après le JT soir (heure à déterminer), le 4 janvier, sur la Deux,
- vers 23H20, le 6 janvier sur la Une.

La foire à qui ?

Du 3 au 8 mars 1998, la Foire du livre se déroulera au Palais des Congrès de Bruxelles, "en collaboration étroite avec la RTBF".

Quelque soient les liens privilégiés de l'une ou l'autre chaîne avec cet événement, souhaitons que la chaîne qui n'est pas sponsor aura autant à cœur de parler de cette actualité à ses téléspectateurs que celle qui sponsorise. Ce serait vraiment novateur.

Citoyens

Extrait d'une lettre de deux lectrices de Télémostique adressée à St Nicolas : "...Que, lors des débats, les divers intervenants ne nous appellent plus "le public" mais bien les citoyens (nous ne sommes pas des spectateurs au théâtre)..."

Drôle d'étiquetage !

Dans le dernier numéro de "La Cour des Enjeux" de la RTBF, le 17 décembre 1997, le présentateur Emmanuel de Roubaix désannonce la prestation de Jef Bodart qui vient de chanter sur une bande d'accompagnement orchestrale en expliquant qu'il a chanté en son direct.

Par contre, Plastic Bertrand fera dans la même émission deux playback intégraux (la voix et l'accompagnement musical sont préenregistrés) et rien ne sera signalé.

Ainsi, les ingrédients positifs sont signalés et les colorants ignorés.

On va le savoir...

Nouveauté ! Voici un truc inédit que Baudouin Cartuyvels utilise pour nous marteler le fait que son émission est en direct... Le 7 décembre 1997, apparaît, dans un coin de l'écran de Mise au Point, à TROIS reprises, pendant quelques instants, le mot "direct" : vers 12H10, 12H26 et 12H37.

Le présentateur avait d'ailleurs démarré l'émission en disant "Je voudrais vous signaler QUAND MÊME que nous sommes en direct"...

Tout cela parce que, au même moment, RTL TVi diffusait un débat enregistré avec des invités identiques à la RTBF ...

Donc, le journaliste de la RTBF considère que c'est important de signaler que son émission est en direct. Espérons que le nouveau code de déontologie du Service public lui indiquera qu'il faut aussi signaler avec autant d'insistance à ses téléspectateurs qu'il est en différé, lorsque c'est parfois le cas...

ET LES SUISSES ?

“Une petite question que je me suis toujours posé : pourquoi les télédiffuseurs ne diffusent-ils pas la Télévision Suisse Romande, chaîne de qualité et en français ?

Ceci alors qu'ils diffusent plein de chaînes en langues étrangères (ce que je ne leur reproche pas, mais ils pourraient établir une priorité pour diffuser des chaînes comprises par un maximum de gens). Avez-vous une réponse à ce qui est pour moi un petit mystère ?”

C'était une question que nous posait sur Internet Mr Vincent Van Osta.

Il est normal que des droits soient payés aux auteurs des programmes (films, téléfilms, documentaires, chansons...) diffusés par les chaînes de télévision. La Télévision Suisse Romande, comme toutes les autres chaînes d'ailleurs, achète les droits de diffusion pour son propre territoire géographique. Une diffu-

sion de la TSR en Belgique l'obligerait à payer également les droits d'auteurs pour notre pays, ce que son budget ne lui permet sans doute pas. C'est pour les mêmes raisons que de nombreuses chaînes publiques ne sont pas captées par satellite. Cela les obligerait à payer des droits de diffusion pour l'ensemble de l'Europe ! Seules de grandes chaînes publiques comme les chaînes allemandes ou italiennes peuvent se le permettre. C'est pourquoi des chaînes telles que TV5 Europe, TVE Internacional ou BBC Prime voient le jour. Leur principe est simple : elles diffusent principalement des productions propres pour lesquelles elles ont des droits de diffusion peu élevés, ou, comme dans le cas de TV5 Europe, négocient avec différentes chaînes francophones pour offrir au téléspectateur une sorte de “florilège” des différentes productions de chaînes francophones.

En attendant une éventuelle diffusion de la TSR sur un plus large ter-

ritoire, nombre de ses émissions (par exemple Viva, le Télé Journal, etc.) sont régulièrement diffusées grâce à TV5 Europe. C'est peu, mais c'est déjà ça !

A.T.A
sur
internet
<http://ata.qwentes.be>



Le site internet de l'A.T.A. devient progressivement la “mémoire” et le centre de documentation de l'association. Bien sûr, on peut le consulter gratuitement, nuit et jour, partout dans le monde. De nombreux correspondants nous y envoient réflexions et critiques. Nous vous les proposerons régulièrement et répondrons à leurs questions.

Tous les rushes ?

Se déroule actuellement un procès original qui intéressera tous ceux qui se préoccupent de la liberté d'expression.

Le 24 avril 1996, “Au nom de la loi” diffusait deux reportages qui accusaient la société pharmaceutique Sterop d'introduire sur le marché africain des médicaments périmés et tentaient de démontrer que la personne qui dirige Sterop est proche de l'extrême droite (“Medocs en toc” et “Le FN nouveau est arrivé”). Sterop reproche à l'équipe de la RTBF d'avoir “déformé et dénaturé” les propos des intervenants entendus dans “Au nom de la loi”. La RTBF refuse, quant à elle, de présenter ses rushes par égard au secret des sources journalistiques. Le tribunal a tranché : il ordonne “la production en original des “rushes” des deux reportages litigieux”.

Comment le tribunal va-t-il réagir, le 13 janvier 1998 (Le Soir et La Libre Belgique citent erronément le 18 janvier), si l'équipe de “Au nom de la loi” lui apporte 18 heures de “rushes” à visionner en Betamax ? (On imagine déjà la surprise du juge lorsque la RTBF aura amené les K7 et qu'il se posera la question de savoir si le Palais de Justice dispose d'un lecteur Betamax...)

On peut comprendre qu'une personne interviewée par la RTBF demande à réviser les “rushes” de sa propre interview pour tenter de prouver qu'il y a eu manipulation. Il n'y aurait pas de rupture du secret des sources puisque la demande émanerait de la personne concernée.

Par contre, il nous apparaît que la décision du tribunal est tout à fait contestable en ce qui concerne les interviews des tierces personnes du dit reportage. Et d'ailleurs, comment le Tribunal pourra-t-il être certain que toutes les interviews réalisées lui seront bien présentées, même celles dont aucun extrait n'aurait été diffusé sur antenne et dont le plaignant n'aurait pas connaissance ?



Association des Téléspectateurs Actifs

Rue Américaine, 106 • 1050 Bruxelles

Tél. et FAX : 02 / 539 19 79

Internet : ata.qwentes.be

A l'attention de Mr Michel Konen,
Rédacteur en Chef

Bruxelles, le 2 décembre 1997,

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Ce samedi 29 novembre 1997, j'ai regardé, sur France 2, “Du fer dans les épinards”, l'émission de débat animée par Christophe Dechavanne qui était consacrée aux sectes. Dès le début de l'émission, a défilé au bas de l'écran la liste des invités qui avaient refusé de participer au débat.

Régulièrement, au début de “Controverse” sur RTL TVi, Pascal Vrébos cite également les noms des personnes qui ont refusé son invitation.

Il en était de même dans “les Pieds dans le Plat” de la RTBF.

Il nous semble que cette pratique de signaler de façon systématique EN DÉBUT d'émission les personnes qui refusent de débattre se généralise.

Donc, le public s'habitue à cette pratique et, lorsqu'aucune défection n'est citée en début d'émission, il peut s'imaginer que toutes les personnes invitées ont répondu à l'appel.

Cette pratique nous semble non seulement utile au public mais également aux journalistes. Grâce à celle-ci, un invité hésitera peut-être davantage à se désister.

Nous constatons que les émissions d'information de la RTBF ne suivent pas systématiquement cette pratique. Ainsi :

- 1 : Il a fallu attendre presque la fin de l'émission de près de trois heures, “Une année en noir et blanc”, du 14 août 1997, pour que Vincent Decroly, l'un des invités, prenne l'initiative d'expliquer qu'il avait appris “tout à l'heure” que les ministres invités à débattre sur ce plateau “n'avaient pas voulu venir”.

- 2 : Dans le “Mise au point” du 9 novembre 1997 consacré à la fraude fiscale, Baudouin Cartuyvels a attendu une dizaine de minutes pour signaler aux téléspectateurs que de nombreux représentants des banques avaient refusé son invitation : la Kredietbank Luxembourgeoise, la KB, les Fédérations bancaires belges et luxembourgeoises...

- 3 : Le 16 novembre 1997, Baudouin Cartuyvels annoncera, un quart d'heure avant la fin du débat, le refus du Ministre Vande Lanotte de répondre à son invitation.

- 4 : Le 30 novembre 1997, Baudouin Cartuyvels démarrera son émission sur l'explication de l'absence Mr et Mme Russo sur son plateau.

Les différentes émissions télévisées d'information de la RTBF ne pourraient-elles pas désormais annoncer en début d'émission de façon systématique les refus de participation ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Bernard Hennebert, Secrétaire de l'A.T.A.

LA SIGNALÉTIQUE AU

Gérard Lovérius, le Directeur de la Télévision (RTBF), a déclaré à Télépro : "La signalétique peut avoir des effets complètement inverses et entraîner un accroissement de l'audience". Quelques jours plus tard, au cours du débat de l'Ecran Témoin du 27 octobre 1997, il a repris la même argumentation en comparant la signalétique au "carré blanc".

FAUX DÉBAT ?

Il est vrai que le "carré blanc" pouvait donner envie aux téléspectateurs de regarder l'émission "sensible". En effet, historiquement, cet ancêtre de la signalétique visait principalement la sexualité et avait donc un caractère sulfureux. Ah, le désir de l'interdit... Et comme il n'apparaissait que de temps en temps à l'écran, il avait valeur d'événement, ce qui pouvait encore davantage renforcer la curiosité de croquer au fruit défendu.

Aujourd'hui, la comparaison de la signalétique française avec ce "carré blanc" n'est plus de mise, car elle se fonde davantage sur la violence que sur la sexualité et, d'autre part, la fréquence de l'usage de la signalétique diminue fortement le besoin que le carré blanc pouvait susciter auprès d'un public d'enfants de transgresser exceptionnellement l'interdit.

Les quatre enquêtes réalisées en France (évoquées ci-dessous) sur les résultats de la signalétique vont complètement à l'encontre de l'argumentation que Gérard Lovérius utilise pour ne pas adopter la signalétique à la RTBF.

L'enquête réalisée récemment en Communauté française pour Le Vif l'Express va également dans ce sens : plus de la moitié des jeunes de 12 à 16 ans considèrent que prévenir n'attirera pas les enfants vers le film.

LA RTBF TRAÎNE

Il y a un an déjà, lors de la mise en place de la signalétique sur les chaînes françaises, les directions des chaînes de la Communauté française ne se prononcèrent pas sur l'opportunité de mettre elle-même en place un mécanisme analogue. Elles préférèrent attendre les premiers résultats de l'initiative française.

Aujourd'hui, ces résultats sont connus et tout-à-fait concluants.

Il y a quelques mois déjà, Jean-Charles De Keyser, Directeur Général de RTL TVi, nous déclarait que, si «ses collègues de la RTBF le suivent», il était tout-à-fait d'accord d'adopter rapidement la signalétique française.

Les représentants de Canal+ Belgique, quant à eux, à juste titre, considèrent que leur participation à pareille négociation n'est pas indispensable puisque leurs programmes sont cryptés et que leurs abonnés reçoivent, chaque mois, une brochure qui détaille le contenu des films programmés.

C'est donc, si l'on veut que la signalétique française soit adaptée en Communauté française, la RTBF qui devrait sortir du bois maintenant.

Ici, nous ne parlons que de la mise à l'écran de la signalétique.

Contrairement à la France, l'A.T.A. ne demande pas qu'en Communauté Française, certaines œuvres doivent obligatoirement être diffusées en fin de soirée. Cette position pourrait limiter la liberté de programmation des chaînes, la liberté d'expression des réalisateurs et, surtout, ne serait pas efficace puisque les jeunes disposent de plus en plus souvent d'une télévision dans leur chambre, peuvent magnétoscooper, etc.

VISIONNEMENT DISTANCIÉ

La simple application de la signalétique a, comme première conséquence, la découverte par les jeunes, des réserves apportées à tel ou tel programme. Comme l'indiquent les sondages, nombre d'entre-eux vont tenir compte de l'avertissement. Et pour ceux qui regarderaient quand même l'émission, la perception de la signalétique aura pour conséquence un visionnement plus distancié.

LES PARENTS EN ONT BESOIN

L'enquête qui vient d'être réalisée en Communauté française pour Le Vif l'Express montre que la moitié des parents jouent un rôle dans le choix des programmes pour leurs enfants. Pour ces parents, la signalétique serait un outil utile et facile.

57%

Les sondages sur les effets de la signalétique sont nombreux et confirment tous son efficacité. Détaillons les résultats de l'un des plus récents.

Les 10 et 11 octobre 1997, pour Le Pèlerin Magazine, la Sofres a réalisé le sondage "La signalétique sur la violence à la télévision" auprès de 1.000 personnes, un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Voici ses principaux résultats :

- 1 : Les sondés trouvent cette signalétique :

- Très utile27%
- Assez utile30%
- Peu utile18%
- Pas utile du tout.....21%
- Sont sans opinion4%

Si une moyenne de 57% des sondés trouve très utile ou utile la signalétique, un décodage plus approfondi des données de ce sondage montre que les femmes (62%) sont davan-

tage partisans de la signalétique, de même que les professions d'agriculteurs, commerçants, artisans et industriels (65%) ainsi que les ouvriers (60%), les inactifs et les retraités (61%).

Si une moyenne de 39% des sondés trouve peu utile ou pas utile du tout la signalétique, il est significatif de découvrir que les personnes qui sont les plus réticentes par rapport à la signalétique sont les hommes (43%), de même que les cadres et les professions intellectuelles (48%) ainsi que les professions intermédiaires et les employés (47%).

Il n'y a pas de grande différenciation entre les différentes familles politiques, à l'exception du Front National... dont 50% des sondés considèrent la signalétique comme peu ou pas du tout utile.

- 2 : A la question "Vous-même, tenez-vous compte de cette signalétique sur la violence pour choisir vos programmes télévisés ?", les sondés qui répondent oui sont minoritaires : oui, beaucoup (21%); oui un peu (23%). Le "non, pas du tout" revient dans 54% des cas (sans opinion : 2%).

Lorsqu'on détaille davantage ces résultats, les données peuvent carrément s'inverser pour certaines catégories de sondés.

Les hommes répondent oui, à 32%, et les femmes, à 54%.

Les cadres et les professions intellectuelles sont encore moins favorables que les hommes : 22% de oui ! Ce résultat est intéressant : il permet peut-être de comprendre pourquoi tant de journalistes ou de leaders d'opinion dans le domaine de l'audiovisuel sont critiques vis-à-vis de la signalétique...

Les sondés qui ont des enfants de moins de 12 ans répondent oui à 51%, et les autres, oui à 37%.

- 3 : La question suivante s'adresse davantage aux parents, grand-parents et éducateurs : il convient de découvrir s'ils tiennent compte de la signalétique avant d'autoriser les enfants de moins de 12 ans dont ils s'occupent de regarder tel ou tel programme. 84% répondent par l'affirmative : soit 66% de "oui, beaucoup" et 18% de "oui, un peu" (15% de "non, pas du tout" et 1% de "sans opinion").

- 4 : La dernière question évalue le travail des chaînes : la signalétique élaborée par celles-ci correspond-elle au niveau de violence des programmes ?



FRIGO?

La réponse est positive à 59% : 10% de "très bien" et 49% de "plutôt bien" contre 20% de "plutôt mal" et 7% de "très mal" (sans opinion : 14%).

TROIS AUTRES SONDAGES

Publié également à l'occasion du premier anniversaire de la mise en place de la signalétique, un autre sondage a été réalisé par IFOP à l'initiative de la chaîne M6.

Selon cette étude, 86% des personnes interrogées ont remarqué l'existence de la signalétique et plus particulièrement les moins de 35 ans (92%) ainsi que les parents d'enfants de moins de 15 ans (90%). Déclarant préférer "l'avertissement à la censure", 83% des parents disent utiliser la signalétique pour choisir les programmes.

D'autres enquêtes réalisées plus tôt laissaient déjà entrevoir cette réussite.

Quelques semaines après l'apparition des sigles à l'écran, 80% des personnes interrogées en connaissent déjà l'existence et un quart d'entre elles étaient capables de donner précisément la signification de chaque sigle, selon le sondage CSA-Le Parisien mené les 8 et 9 janvier 1997 auprès de 851 personnes âgées de 18 ans et plus.

En mars 1997, c'étaient 1.000 enfants de 8 à 14 ans qui étaient interrogés par BVA pour la chaîne Canal J : 75% de ceux-ci affirmaient tenir compte de la signalétique dans leur choix de programmes.

FINIS, LES RICANEMENTS...

Au vu de ces résultats, même l'hebdomadaire Télérama fait marche arrière. Lors de la mise en place de la signalétique, Jean-Claude Raspiengeas y écrivait, le 2 novembre 1996 : "Sommet de tartuferie... On ne touche à rien, on ne sanctionne personne, on met des guirlandes de couleurs sur les images douteuses et l'on s'estime quitte...". Un an plus tard, le 12 novembre 1997, le même hebdomadaire évolue dans son analyse : "L'on s'est beaucoup gaussé des petits sigles colorés. Un an plus tard, les moqueurs se font rares... Il semble que la signalétique ait atteint une partie de ses objectifs".

LES CHAÎNES SONT POUR !

Pour les chaînes, la signalétique constitue un surplus de travail. Elles doivent créer une commission de visionnement qui devra regarder tous les programmes avant diffusion, ce qui est nouveau pour certaines d'entre-elles... On pourrait comprendre, dès lors, qu'elles ne soient pas tendre dans leur bilan ! L'évaluation faite, pour Le Parisien du 19 novembre 1997, par TF1 et M6 est dès lors particulièrement courageuse.

Etienne Mougeotte, le Vice-Président et Directeur Général de TF1 affirme : "...Le grand changement, ce n'est pas qu'il y ait moins de violence mais que les téléspectateurs soient prévenus quand il y en a. Nous n'avons pas modifié notre program-



mation mais la signalétique nous a beaucoup sensibilisés".

Nicolas de Tavernost, Directeur Général de M6, explique : "La signalétique nous oblige à une attention plus forte au problème de la violence et celui de la protection du jeune public. Nous n'avons pas changé notre programmation, sans autocensure".

Le 12 novembre 1997, Télérama

a interrogé Patrick Brion, responsable du secteur cinéma sur France 3 : "Mettre un sigle sur une œuvre, c'est le contraire de la censure ! Cela permet de prendre ses responsabilités sans porter atteinte à la liberté de création...". Et Françoise Tron de France 2 : "La transparence et la collégialité des décisions sont la meilleure garantie pour les téléspectateurs".

Qu'en pense Gérard Lovérius ?

Nous avons faxé, le 8 décembre 1997, copie du présent article à Mr Gérard Lovérius afin qu'il puisse réagir.

Le Directeur de la Télévision (RTBF) nous a aimablement répondu, le 11 décembre 1997,

qu'il lui était difficile de communiquer immédiatement son point de vue car cette période de fin d'année est particulièrement surchargée en matière d'élaboration de grille et de budget. "Aussi, poursuit-il, je ne manquerai pas de vous faire part de mes observations dans les 30 jours".

Rendez-vous est donc pris avec nos lecteur pour le prochain n° de "Comment Téléze-Vous?".



Association des Téléspectateurs Actifs

Rue Américaine, 106 • 1050 Bruxelles

Tél. et FAX : 02 / 539 19 79
Internet : ata.qwentes.be

A l'attention d'Hervé Bourges,
Président du CSA français.

Bruxelles, le 16 décembre 1997,

Monsieur le Président,

Notre association souhaite que les chaînes de télévision de la Communauté française de Belgique adoptent le plus rapidement possible la signalétique initiée par le CSA français.

Pouvez-vous soutenir notre action en demandant une rectification ou un droit de réponse (ce dernier doit être introduit au plus tard trois mois après la parution de l'article incriminé) à l'hebdomadaire de télévision le plus lu de notre Communauté, Ciné-Télé-Revue, concernant l'article intitulé "Ils s'en fichent" publié en page 115 dans son édition du 13 novembre 1997.

En voici le texte intégral : "L'institut de sondages Sofres a mené une enquête auprès des téléspectateurs afin de savoir s'ils respectaient les signaux antiviolence utilisés par les chaînes, ces petits ronds verts et ces triangles oranges qui remplacent le traditionnel carré blanc. 57% des Français sondés ont estimé ce système utile. Mais 54% ont avoué qu'ils n'en tenaient pas compte. Hervé Bourges, le président du CSA, qui a mis en place ce nouveau code, est satisfait. Il est vite content". Ainsi, l'hebdomadaire populaire fait dire n'importe quoi aux sondages et ne permet pas à ses lecteurs de se fonder leur propre opinion sur l'utilité de la signalétique à partir d'informations honnêtes.

Voici les coordonnées de l'hebdomadaire : Ciné-Télé-Revue, Avenue Marie-Henriette, 101 - 1190 Bruxelles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Benoit Goossens,
Président.

POUR UN "JT JUNIOR" À LA RTBF (3)

Notre souhait est clair : la nouvelle grille des programmes de septembre 1998 de la RTBF devrait programmer un journal télévisé quotidien pour les enfants.

Depuis le début de cet automne, nous soutenons avec force cette demande. Elle remporte déjà un énorme succès.

Nous n'avons pas encore rédigé de communiqué de presse et voilà déjà que le quotidien La Dernière Heure, le 27 novembre 1997, publie, sous la plume d'Emmanuelle Praet, un article de trois colonnes qui présente fort positivement notre projet.

PAS UN HEBDO !

Le Directeur de la Télévision, Gérard Lovérius, y annonce qu'un projet est en cours de préparation. Mais s'agit-il d'un JT... ou d'une émission hebdomadaire ?

Évitons les ambiguïtés. Il y a le mot "jour" dans "journal télévisé". C'est un JT quotidien que l'A.T.A. revendique.

Et pourquoi pas commencer par une émission hebdomadaire pendant une saison pour voir si pareil projet répond à une demande et pour expérimenter une équipe sur ce type de réalisation ?

Réaliser un JT quotidien ou une émission hebdomadaire pour les petits, ce n'est pas du tout la même chose : le rythme, les objectifs pédagogiques et la façon de traiter l'information sont fort différents.

La demande de l'A.T.A. atteindra son point culminant en février 1998, période où la Direction de la RTBF commencera à se préoccuper des programmes de la saison 1998-1999.

En attendant, nous pouvons vous dire que nous recueillons de très nombreux témoignages qui sont enthousiastes.

La rare opposition que nous rencontrons est toujours la même : "Vous demandez à la RTBF de mettre en place un JT pour enfants alors qu'elle est incapable de réaliser convenablement son JT pour adultes... Un JT pour enfants pourrait être un alibi pour une RTBF qui voudrait continuer à programmer de plus en plus souvent des faits divers à la une de ses JT adultes...".

L'A.T.A. ne partage pas cette opinion et demande à la RTBF de relever le double défi.

ET LES SOUS ?

Il y a, bien entendu, le problème financier. Mais pourquoi la RTBF serait-elle capable de créer un JT sportif ou un JT de la mi-journée et pas un JT pour les enfants ? De nouveaux projets, il y en a : Christian Druite, le nouvel Administrateur général n'a-t-il pas déjà parlé d'un JT du matin...

Plusieurs parlementaires de la majorité nous soutiennent et considèrent que les Ministères qui traitent de la jeunesse, de la culture ou de l'éducation devraient pouvoir soutenir notre projet. Nous ne trouvons pas que c'est une bonne idée. En effet, de la même façon, Javax existe parce que le Ministre Charles Picqué y a

investi plusieurs millions. Cela ne vaudrait-il pas mener à une RTBF de plus en plus aux mains du pouvoir politique ? C'est à la RTBF de faire ses choix éditoriaux. Si les Parlementaires veulent vraiment que la RTBF crée ce JT pour enfants et trouve quelques millions pour financer ce projet-là, ils doivent augmenter la dotation de la RTBF pour que le Service Public reste libre de ses choix et c'est le rôle de groupes de pressions -l'A.T.A. et ceux qui se joignent à eux- de prouver à la RTBF que programmer ce JT junior constitue une priorité sociale largement soutenue par la société civile et politique.

LES BÉNÉFICES DU MERCHANDISING ?

Enfin, nous constatons que depuis peu, la RTBF développe le merchandising de Bla Bla. Bientôt, il y aura très probablement des vêtements, des jeux, des crayons... L'A.T.A. n'est pas fort enthousiaste pour ce type d'orientation mais puisqu'elle existe, autant que ses bénéfices soient affectés au financement du JT junior !

En effet, le nouveau contrat de gestion de la RTBF laisse clairement entendre que, si la santé financière de la RTBF est positive, "...les recettes tirées de l'exploitation des droits dérivés des œuvres destinées à la jeunesse, produites ou coproduites par l'Entreprise sont réinvesties PAR PRIORITÉ dans la production ou la coproduction d'œuvres de même nature".

De plus, ce texte du contrat de gestion prévoit également que "L'entreprise réalise UN EFFORT PARTICULIER dans le domaine de la production et de la coproduction ORIGINALE d'émissions télévisées DE QUALITÉ pour la jeunesse et la diffusion de telles émissions" (NDLR : les majuscules sont de la rédaction).

MERCI, MR ZWICK

Dans le précédent "Comment Télé-Vous ?", nous vous annoncions que nous vous proposerions, ce mois-ci, un entretien avec Jacques Zwick.

Pour nous, c'est un très grand Monsieur. Aujourd'hui, il préside le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle. Il fut présent à tous les rendez-vous profondément démocratiques de ce demi-siècle. Il a très longtemps présidé La Ligue des Familles et il fut l'un des pionniers du Petit Ligeur, le supplément pour les enfants de l'hebdomadaire Le Ligeur.

Dans l'interview qu'il nous a accordé, Jacques Zwick prenait passionnément position pour un JT junior à la RTBF. Avec des arguments qui complétaient ceux que l'A.T.A. avait déjà alignés. Par exemple : probablement que beaucoup de parents et d'éducateurs regarderont ce JT junior et certains, ainsi, apprendront peut-être à mieux parler avec leurs enfants...

L'interview de Jacques Zwick était déjà mise par écrit... Et voilà que notre "grand témoin" nous envoie un texte merveilleux qui résume sa réflexion. Alors, l'interview, on la garde pour plus tard et nous ne résistons pas à l'urgence de publier ce cri du cœur et de l'esprit.

"Bonne idée !"

L'avis de Jacques Zwick

Un journal télévisé réalisé pour... et avec les enfants ? Quelle bonne idée !

Les J.T. pour adultes sont inaccessibles aux enfants. Faut-il les priver d'une fenêtre sur ce monde qui est aussi le leur ?

L'enfance n'est pas une île : elle est immergée dans une société de compétition, de violence, de l'argent comme valeur suprême...

Néanmoins elle demeure pour beaucoup le temps de l'innocence et des émerveillements, le temps des heures claires et parfois lumineuses. Dire aux enfants le monde avec leurs mots, leurs images, leurs références, cheminer avec eux à la découverte de cette terre des hommes et de ceux qui l'habitent.

"Le petit Ligeur" et ses dossiers sont des exemples passionnants de ce qui peut être tenté... et réussi en la matière.

Les enfants ? Ils ne constituent pas un groupe homogène, loin s'en faut.

Il y a les enfants de cadres et les enfants de chômeurs, les belgo-belges et ceux qui sont d'origine étrangère, les enfants des villes et -plus rares- les enfants des campagnes. C'est à tous qu'il faut penser, avec tous qu'il faut travailler.

Car ce journal doit être fait pour eux mais aussi avec eux : ils ont leur regard et leur langage. N'est-il pas important pour les adultes que nous somme d'entendre et d'écouter leur petite musique ? Faut-il rappeler combien, il y a quelques semaines, "Les enfants de l'année blanche" nous ont bouleversés ?

L'essentiel n'est pas toujours le même pour eux et pour nous, comme le révèle "Le petit Prince" de Saint Exupéry.

Ils n'ont pas encore notre expérience, voire nos désenchantements. Ils croient en la vie et en cet avenir qui souvent nous fait trembler.

Peter Ustinov a dit "Par les temps qui courent, il faut être optimiste. Gardons le pessimisme pour des jours meilleurs".

Les enfants ne sont-ils pas notre bouffée d'optimisme ?

Bien évidemment, dans mon esprit, ce Journal des Enfants doit bannir toute forme de publicité, de sponsoring, de mécénat. La télé à l'état pur, la télé de nos rêves...

Bla Bla - Coral !

Pour les programmes enfants du service public, pas de sponsoring, ni de coupures publicitaires ! Ce mot d'ordre est absolu.

Le week-end de la mi-décembre 1997, la RTBF a fait un bel effort qui doit être souligné pour soutenir la journée de l'enfant à la télévision de l'UNICEF. Même la chronique météo devint une véritable séquence de Bla Bla, l'ami des "lardons", avec Marie-Pierre Mouligneau. C'était tout mignon ! Si ce n'est le désastre qui précédait et clôturerait la séquence : le spot du sponsor pour la poudre à lessiver Coral. La RTBF aurait pu ce jour-là, pour respecter l'esprit de ses obligations, se passer de la proximité qu'elle a établi entre Bla Bla et un sponsor habituel de la météo.